

m, 4.

Jahresbericht

über das

Königliche Katholische Gymnasium

zu Braunsberg

in dem Schuljahre 1863—64,

mit welchem zu der

am 11. und 12. August stattfindenden öffentlichen Prüfung
der Schüler und Entlassung der Abiturienten

ergebenst einladet

der Direktor der Anstalt

Professor J. J. Braun.

Inhalt: 1. Abhandlung des Oberlehrers Dr. Juuge: De l'emploi de l'article.
2. Schulnachrichten. Vom Direktor.



Braunsberg.

Gedruckt bei C. A. Heyne.

BRAU
1

(1864)

Lehrerbücherei

1883

Königliche Katholische Gymnasien

zu Straßburg

in dem Schuljahre 1882-83

mit welchem zu sein

am 11. und 12. August d. J. in der Aula des Gymnasiums
die Bücher und Entlassung der Schüler

erklärt werden

der Direktor des Gymnasiums

Dr. J. Braun



Druckort

Verlag von J. Braun

De l'emploi de l'article.

„Il n'y a de Grammairiens par excellence que les grands écrivains“.

Si l'on prétend avec raison que les langues romanes se sont formées du latin de cette manière organique qu'elles en sont à regarder comme continuation et développement sur une autre base*), il serait à présumer que les parties essentielles devaient être les mêmes dans les langues dérivées comme dans la langue mère. Comment s'est-il donc fait que, le latin ne se servant pas de l'article, les langues romanes fassent amplement usage de cette partie d'oraison? Eu égard à la langue française, il est à observer qu'elle ne s'est pas dégagée du latin classique, mais du latin vulgaire; et si nous examinons la différence entre ces deux idiomes de la même langue, quant à l'article, nous trouvons, à ce qu'il est possible de descendre à la source, que les besoins de l'un et de l'autre ont été bien différens. Le latin classique est un produit d'art, un ensemble arondi et parfait; le latin vulgaire est le langage qui s'est développé conformément aux besoins du peuple bas, dont les expressions aiment à désigner les noms des objets d'une manière plus déterminante ou individualisante, comme chacun peut s'en convaincre dans sa langue maternelle. On présume donc, non sans raison, que le latin vulgaire, dans lequel le français a pris son origine, a eu des expressions qui aient fait naître les articles français. Il est impossible, il est vrai, de constater avec évidence le langage du latin vulgaire dans ses nuances, mais nous pouvons en deviner les propriétés dans quelques passages du latin classique, qui font connaître la manière du latin vulgaire. Nous lisons dans Cic. ad Attic. IX, 10, 2: *me una haec res torquet, quod non Pompejum tanquam unus manipularis secutus sim.* Est-ce ici le nombre qui s'exprime par *unus manipularis*? Point du tout, c'est l'article indéfini. Cette partie d'oraison ne se fait pas moins connaître dans ces endroits: *Tanquam mihi cum M. Crasso contentio esset, non cum uno gladiatore nequissimo.* Cic. Philipp. II, 3, 7. *Alexander unum animal est, et si quid mihi creditis, temerarium et vecors.* Curt. IV, 54. *Forte unam adspicio adolescentulam.* Terent. Andr. I, 1, 90. *Una aderit mulier lepida.* Plaut. Pseud. IV, 4, 33. *Unum vidi mortuum efferi.* Id. Most. IV, 3, 9. Ajoutons à ces passages les expressions: *unus quidam, unusquisque...*, et nous serons convaincus que *unus...* n'y est rien d'autre que l'article indéfini. Le pronom *ille* se conjoint en latin souvent avec un substantif, sans qu'il ait la valeur démonstrative, comme dans ces

*) Burguy, Gram. de la langue d'oïl, I, 2.

locutions: *dies ille, quo...*, *annus ille, quo...* Ce pronom a plutôt dans de telles expressions la signification de l'article défini. Le latin *ille alter* est sans doute le français *l'autre*. — Nous voyons par là que l'article défini du français (le, la) est le pronom démonstratif atténué, ainsi que l'article indéfini (un) est le nom de nombre atténué. La nature démonstrative de l'article défini se reconnaît aujourd'hui encore dans ces locutions: *de la sorte, la St. Jean* (*illa — sc. dies — Johannis*)...

Il est donc permis de présumer que le latin vulgaire, la mère du français, n'a pas été entièrement dépourvu de cet élément qu'on nomme article. De plus est-ce par hasard que toutes les langues romanes, qui sont nées du latin, soient pourvues de l'article? Considérons ensuite que le latin n'est pas la seule source du français, mais que cette langue est sortie d'une mélange du latin avec les idiomes des vieilles Gaules, principalement avec le celtique, dont les idiomes étaient dominans dans les Gaules, à l'exception du sud-ouest, où l'on parlait ibérien ou basque, et de Marseille avec ses environs immédiats, où le grec était en usage, en même temps que la langue celtique *). En outre nous ne devons pas omettre l'influence des dialectes allemands sur le matériel des langues romanes. Quant au grec, tout le monde sait de quelle valeur y est l'article; et à l'égard du celtique, les recherches de savans tels que Burguy et Diez y ont trouvé bien des vestiges de cette partie d'oraison. — Si donc les idiomes dans lesquels le français a pris son origine, contiennent des vestiges visibles de l'article, il ne paraîtra pas étranger que cette langue en fasse un usage si étendu. — Enfin il n'est pas à omettre que le vieux français ne s'est pas servi si souvent de l'article que le français moderne.

Toutes ces particularités que je viens d'expliquer, ont montré, à ce que je crois, qu'il ne doit pas paraître étrange que le français, quoique descendant du latin, se serve de l'article, lors même que nous sommes d'accord avec Burguy que la langue française se soit développée du latin d'une manière organique, de façon qu'elle puisse en être regardée comme continuation.

Nous avons vu ci-dessus que l'article défini du français est à regarder comme l'atténuation du pronom démonstratif latin (*ille*) et l'article indéfini comme celle du nom de nombre latin (*unus*), l'un et l'autre non moins à l'égard de la forme que de la signification. Il est donc question de savoir quelle est la véritable valeur de cette partie d'oraison, pour quel but on la fait précéder les substantifs. Est-ce pour en indiquer le genre? Il y a des autorités qui sont de cet avis; mais avec tort. Concédonz que les formes du singulier de l'article défini (*le, la*) suffisent en elles-mêmes pour distinguer les deux genres; mais que deviennent ces formes, si elles précèdent un substantif commençant par une voyelle ou par une *h* muette? L'une et l'autre souffrent l'élision de la voyelle, et il ne reste que la consonne *l*, sans aucune marque du masculin ou du féminin (*l'ami, l'amie*). Si la langue française avait eu le besoin naturel de déterminer le genre des substantifs au moyen de l'article, celui-ci n'aurait pas subi l'élision. Cette objection n'est pas de peu de valeur, car elle concerne un tiers de tous les substantifs, sans compter ces cas dans lesquels le substantif est précédé d'un adjectif commençant par une voyelle (*l'honnête amitié*). La dite objection devient de plus d'importance, si nous savons que, dans le vieux français, le dialecte bourguignon et le normand, qui étaient dominans dans les vieilles Gaules, se sont servis de la forme *li*, pour

*) Ib. I. 4.

exprimer et le masculin et le féminin de l'article défini, non seulement du singulier, mais aussi du pluriel:

Li feme à son baron ne porte loiaute,

Et li homs à sa feme ne amor ne bonte. Burguy Gram... I, 46.

Li engele nen aparoient mais, ne li profete ne parlevant plus. Ib. I, 65.

On voit que dans le premier de ces deux exemples la forme *li* indique et le masculin et le féminin du singulier, et que dans le deuxième exemple la même forme sert à désigner le masculin du pluriel de l'article défini. Le dialecte bourguignon et le normand avaient à la vérité encore des formes distinctes pour le genre (du singulier: *la* et *lai*, du pluriel: *les*), mais le picard ne distinguait point du tout les deux genres (Sing. suj. *li*, *le*; Pluriel suj. *li*). Si donc la langue française avait eu besoin de l'article, pour déterminer le genre des substantifs, elle aurait créé des formes distinctes dans les premiers siècles de sa naissance, car elle prouve dans les ouvrages du XIII^e siècle qu'elle a bien senti le besoin de distinguer et le sujet et le régime direct. Quoique la seule forme *li* suffise pour les deux genres et pour les deux nombres du sujet, elle a en masculin pour le régime direct du singulier ces formes: *lo*, *lou*, *le*, *lu*, et pour le régime direct du pluriel celles-ci: *les*, *los*. — Cette distinction du sujet et du régime est plus remarquable encore à l'égard des noms. Les noms, dit Burguy, prenaient un *s* final, lorsqu'ils étaient *sujets* de la phrase au *singulier*, et lorsqu'ils étaient régimes au *pluriel*. Ils s'écrivaient sans *s* final, c'est à dire en leur forme de thème pur, lorsqu'ils étaient *sujets* au pluriel, et *régimes* au singulier. Cet usage s'observe dès les tems primitifs jusqu'au milieu du XIV^e siècle, où commence la distinction d'aujourd'hui, selon laquelle l'addition d'un *s* final indique le pluriel. Voici quatre exemples, qui servent de preuve:

Sing. Suj.: *Li chiens* gar doit par le donjon...

Rég.: *Laisent le chien*, torment ariere.

Plur. Suj.: *Li chien* i vient à grant brui.

Rég.: *Li roi li dist* qu'il ne demort,

Mais ost les chiens, et s'en retort. Burguy Gram... I, 67.

Ces exemples servent à la fois de preuve de ce que le régime de l'article se distingue du sujet tant au pluriel qu'au singulier (*li chiens* — *le chien*, *li chien* — *les chiens*). — Il n'est pas à méconnaître que ces changemens de la forme offrent de grands avantages pour la structure, pour la précision, principalement en favorisant les inversions; et nous ne pouvons comprendre, pourquoi la langue moderne s'est privée de ces avantages. Mais il en résulte qu'on n'a senti le besoin de discerner par l'article ni le genre, ni le nombre, ni le sujet du régime.

Après cette excursion nous revenons à notre question de ci-dessus, quelle est la véritable valeur de l'article français. En recherchant la valeur d'un mot, on aime à en approfondir l'étymologie, mais celle du mot „*article*“, qui se trouve dans le latin „*articulus*“ signifiant „*petit membre*“, ne contient rien qui soit d'influence à sa valeur. Ce mot est passé d'une langue à l'autre, sans indiquer ce qu'il désigne. Si nous voulons en saisir la valeur, nous devons demander l'usage. Celui-ci nous apprend que „*La signification fondamentale de l'article est d'individualiser, et par conséquent de distinguer un objet d'autres objets de la même espèce, ou aussi une espèce entière d'autres espèces. Cette individualisation peut être de deux sortes: on peut individualiser un objet déterminé, déjà connu; ou un objet indéterminé, dont on indique*

seulement l'unité. De là deux articles: un article déterminant ou défini, et un article non — déterminant ou indéfini. — Cette définition répond en général aux conditions sous lesquelles il faut mettre l'article en allemand, et pourtant ces deux langues offrent des points de vue bien différens, desquels on traitera dans ce qui suit.

I. Cas où l'on doit faire usage de l'article.

1. On emploie l'article défini dans les propositions universelles, quelles qu'elles soient, pour désigner tout un genre, toute une espèce, un individu dans sa totalité, de sorte qu'il soit possible de les distinguer d'autres genres, d'autres espèces, d'autres individus. Ce cas est particulièrement à considérer, parcequ'il diffère de l'usage allemand, où l'on supprime ordinairement tout article dans les propositions universelles. Le proverbe dit: „*Les enfans et les fous disent la vérité*“, en indiquant: tous les enfans, tous les fous..., en les opposant aux personnes adultes, aux personnes raisonnables. Un autre proverbe: „*Les menteurs sont les enfans du diable*. Acad. C'est sur les mêmes raisons que nous appuyons l'usage de l'article défini dans ces exemples: „Je ne puis me défendre de parler ici d'une calomnie renouvelée trop souvent à la mort des princes, que *les hommes malins et crédules* prétendent toujours avoir été ou empoisonnés ou assassinés“. Volt. „*Les puissances établies par le commerce* peuvent subsister longtems dans leur médiocrité; mais leur grandeur est de peu de durée“. Mont. „*Les tems calmes* veulent des vieillards, *les révolutions* veulent des jeunes gens“. Lam. Ce dernier exemple indique en propres termes les conditions sous lesquelles s'emploie l'article défini, car *les tems calmes* et *les révolutions* expriment l'opposition nécessaire. — Ces exemples, que je viens de citer, servent à démontrer que l'article défini exprime dans ce cas environ le même que le pronom indéfini *tout* conjoint avec l'article: *tous les enfans, tous les fous, tous les hommes malins et crédules, toutes les puissances établies par le commerce, tous les tems calmes, toutes les révolutions*; et pourtant il est à distinguer entre ces deux manières de s'exprimer, qu'on identifie ordinairement dans les grammaires françaises. En recherchant on y trouvera des points de vue bien distinctifs. L'article défini, sans être précédé du pronom *tout*, exprime tout un genre, toute une espèce, sans aucune autre idée accessoire que celle d'être opposé à d'autres genres, à d'autres espèces; mais les expressions *tous les...*, en désignant une totalité des individus, contiennent à la fois l'idée accessoire qui nous occasionne à demander les conséquences à l'égard de ces mêmes individus en particulier. En disant: „*Les enfans disent la vérité*“, je n'en veux rien conclure pour un enfant en particulier, au contraire, je constate par cette proposition un résultat de mes observations sur les enfans comme enfans, par opposition à des personnes adultes. Mais si je dis: *tous les enfans disent la vérité*, je veux occasionner par là une conclusion applicable à un certain enfant en particulier, de qui je veux prétendre qu'il dira aussi la vérité.

Les exemples ci-dessus cités ont constaté l'usage du pluriel de l'article défini dans les propositions universelles, il reste encore à prouver par d'autres exemples qu'il en est de même du singulier. La valeur du pluriel étant plus propre à représenter l'universalité, il faut considérer les cas du singulier, qui sont plus rares, en particulier; et nous trouverons que le pluriel concerne principalement les noms appellatifs, et que le singulier ne regarde

que les noms abstraits et les noms collectifs. Nous lisons dans Lamartine: „*La reconnaissance et la pitié* sont des vertus que la guerre civile ne reconnaît plus“. Ici la destination de l'article défini est de désigner *la reconnaissance et la pitié* dans toute l'étendue, pour les opposer, dans un sens déterminé, à d'autres vertus. De même il en est d'un autre exemple du même auteur: „*L'ordre et l'honneur* sont les deux nécessités de l'armée; sans discipline il n'y a plus d'armée“. — Pour comprendre combien l'universalité d'une idée est nécessaire pour l'usage de l'article défini, cet exemple tiré de Scribe servira à l'épreuve: „*De la misère et de l'honneur* valent mieux qu'une pension achetée au prix de la réputation“. Voici un cas où l'article défini et l'article partitif se rencontrent tout de près. Savoir, si le sujet ne contenait que l'idée d'honneur toute seule, il faudrait dire: *l'honneur vaut mieux qu'une pension...*, car dans ce cas l'idée d'honneur serait à sous-entendre dans toute l'étendue. Mais l'idée de *misère* ne permet pas cette acception universelle, quant à la connexion du sujet et de l'attribut. La *misère* n'est à prendre que sous la condition d'être conjointe avec *l'honneur*, c'est à dire dans le sens partitif, non pas dans toute l'étendue.

Enfin nous avons encore à faire attention à ce passage de Lafontaine: „*Ni l'or ni la grandeur* ne nous rendent heureux“. L'usage de l'article défini n'y serait pas plus douteux que dans cet endroit de Montesquieu: „*L'or et l'argent* s'épuisent, mais la vertu...“, si le sujet n'était introduit par les conjonctions: *ni-ni*, qui, à ce que nous verrons au bas, effectuent que le sujet de la phrase en question s'emploie sans article. Cet exemple sert à l'épreuve que l'idée d'universalité prévaut à l'influence de ces conjonctions qui occasionnent la suppression de l'article.

2. Conformément au principe général ci-dessus établi, l'article défini s'emploie, pour déterminer le régime direct du verbe *avoir*, s'il exprime une partie essentielle du sujet, conjointement avec un adjectif, qui se met, dans ce cas, toujours après le substantif, parcequ'il a la valeur d'un attribut. Cette règle offre peu de difficultés à nous autres allemands, si nous nous mettons dans l'idiome français de faire suivre l'adjectif après le substantif sous certaines conditions. Car si nous imitons cette construction, l'idiome français et l'idiome allemand sont d'accord. Si nous lisons dans Racine: „*Abner a le coeur noble*“, nous trouvons que l'acception du mot *coeur* est à prendre déterminément, car le sens de la phrase oppose *le coeur*, qui est noble, à d'autres parties essentielles du même sujet. Un autre exemple tiré de Girault-Duvivier: „*Cet homme a le coeur bon*; quant à la tête, elle est mauvaise“, sera de secours de cette argumentation, de même que les suivans: „*Robespierre avait la démarche lente, la contenance assurée, le front confiant*“. Lam. *Sachez que j'ai le coeur trop bon*, pour me parer de quelque chose qui ne soit point à moi“. Molière. „*Louis quatorze avait l'âme trop fière*, pour descendre plus bas que ses malheurs ne l'avaient mis“. Mont. „*Charles XII trouva que Marlborough avait l'air trop peu guerrier*“. Volt.

Mais nous trouvons aussi des exemples qui prouvent que le régime direct du verbe *avoir* peut être accompagné de l'article indéfini, quoique les conditions soient à peu près les mêmes. Nous lisons dans Racine: „*Jéhu n'a point un coeur farouche, inexorable...* Et sans sophismes il me semble être impossible d'établir une différence, entre cet exemple-ci et celui que j'ai cité au haut du même auteur. De même il en est dans ces endroits: „*Nerva adopta Trajan, grand homme d'état, grand capitaine ayant un coeur bon* qui le portait au bien, un

esprit éclairé, une âme noble, grande, belle“. Mont. „Le roi n'est pas un homme comme un autre, répondit Malesherbes; il a une âme forte, il a une foi qui l'élève au dessus de tout“. Lam. Dans ce passage-ci c'est peut-être le suivant *une foi* qui, par analogie à nécessité l'expression *une âme forte*, au lieu de *l'âme forte*. Voltaire dit: „Stanislas avait une *physiognomie heureuse*, pleine de hardiesse et de franchise“; et à un autre endroit: Charles XII avait un très beau front, de grands yeux bleus, remplis de douceur, un nez bien formé; mais le bas du visage désagréable. En comparant ces deux derniers endroits avec ceux dans lesquels le verbe *avoir* se construit, selon la règle, avec l'article défini, nous ne concevons point pourquoi l'auteur néglige l'usage établi, principalement dans le deuxième exemple, où l'addition de „mais le bas du visage désagréable“ nécessite, en quelque manière, l'article défini dans les membres précédens de la phrase, pour que l'harmonie soit complète. — Ce dernier exemple diffère encore des autres, au haut cités, quant à la place qu'occupe l'adjectif. Dans ceux-là l'adjectif se met après le substantif (*un coeur farouche, un coeur bon, un esprit éclairé, une âme noble, une âme forte, une physiognomie heureuse*); mais dans ce dernier exemple les adjectifs occupent cette place qui leur doit par elle-même (*un très beau front, de grands yeux bleus*). Tout de même il en est dans cet exemple tiré de Berquin: „Ceux qui ont un mauvais coeur n'ont pas ordinairement un esprit bien soigneux“.

Il résulte donc de cette observation que la règle exige que, sous les conditions au haut indiquées, le régime du verbe *avoir* soit précédé de l'article défini et suivi d'un adjectif, mais que les meilleurs auteurs même se permettent des exceptions, et quant à l'article et à l'égard de la place de l'adjectif.

3. L'idiome français et l'idiome allemand diffèrent entièrement, quant à l'usage de l'article défini, si l'on indique *le tems* ou *la région du ciel*, au moyen des prépositions *vers* et *sur*. L'Allemand exprime ces relations sans article, le Français s'y sert de l'article défini. L'Académie prescrit de dire: „Vers les une heure, vers les deux heures, etc.; vers le soir, sur le soir... L'éclaircissement sur cet usage de l'article se trouve dans ce que Girault-Duvivier observe sur la prononciation de *les une heure*. Il y rejette l'avis de ces grammairiens qui regardent l'*u* de *une* comme aspiré, il prétend plutôt que le mot *les* ne peut souffrir aucune liaison grammaticale avec *unt*, et que le substantif pluriel qui appelle *les* est sous-entendu par ellipse, et que c'est comme s'il y avait: *vers les momens qui précèdent ou qui suivent une heure*. On laisse subsister l'article pluriel, quoique le substantif qu'il appelle ne soit pas exprimé. Dans les expressions: *vers le soir, sur le soir...* nous devons supposer la même ellipse, mais avec la différence que l'article pluriel s'est changé dans l'article singulier, parce que la nature du substantif *soir* permet plus aisément un accord.

Le même fondement est applicable à l'usage de l'article défini pour indiquer, moyennant les prépositions *vers* et *sur*, la direction d'une *région du ciel*. Car si l'Académie dit: „L'aiguille aimantée se tourne *vers le nord*, nous pouvons supposer le retranchement du mot *côté*, de façon que la phrase complète serait celle-ci: *vers le côté du nord*, ou peut-être: *vers le côté nord*, parce que les noms des *régions du ciel* s'emploient souvent adjectivement: *le pôle nord, degrés de latitude sud, le vent est nord...*“ Acad. — Enfin l'article est tellement attaché aux noms des *régions du ciel* que celles-ci n'en sont pas même déstituées, si elles sont modificatives. On dit ordinairement: *le vent du sud, l'étoile du nord, la mer du sud, l'Amérique*

du sud, le vent du sud-est... Acad.: rarement: le vent de sud, le vent de sud-est, le vent de nord... Acad.

4. L'ellipse justifie encore l'usage de l'article défini dans les noms de fêtes. C'est par l'ellipse qu'on dit: *la Saint-Martin, la Saint-Michel, la Saint-Jean*, au lieu de *la fête de Saint-Martin...* En allemand on se sert de même de l'ellipse dans les noms de fêtes, mais sans article, parcequ'on y emprunte de ces dénominations du latin, et que le génitif de cette langue (Martini...) indique plus simplement le retranchement d'un mot qui serait nécessaire pour la régularité de la construction. Cet idiome étranger, qui s'est glissé dans la langue allemande, exprime par lui-même assez précisément la fête en question. La nature de la langue française, contraire à cette manière d'emprunter des expressions telles qu'elles existent dans une langue étrangère, les a naturalisées, pour ainsi dire, quoique elle n'en imite pas moins le génie de la langue latine, savoir quant à cette prédilection pour l'usage du pronom démonstratif suivi d'un génitif (Illud Platonis...). C'est par là que le français fait connaître la nature démonstrative de son article défini, conformément à l'origine du latin *ille, illa*. — L'usage de faire mettre le féminin de l'article défini devant les noms des saints personnages, pour désigner les noms de fêtes, est tout général; moins généralement il se trouve dans les dénominations d'autres fêtes, telles que sont: *l'Ascension, la Toussaint, la Pentecôte, la Pâque, la Noël*. *La Toussaint* se dit elliptiquement pour *la fête de tous les Saints*, toujours précédé de l'article *la*, parceque le supplément de *la fête de* est nécessaire pour la plénitude du sens, de même que dans les noms de fêtes ci-dessus cités. On dit donc: „On l'attend à *la Toussaint*“. Acad. — Le mot *Ascension*, qui désigne proprement l'action de monter, se dit par extension du jour auquel l'Eglise célèbre l'élévation miraculeuse de Notre-Seigneur, et, à cause du supplément usuel du mot *fête*, cette expression est toujours accompagnée de l'article défini. Il est donc en usage de dire: „*l'Ascension* est quarante jours après Pâques (Acad.), au lieu de dire: *la fête de l'Ascension...* — Le mot *Pentecôte* se trouve de même toujours accompagné de l'article défini, tant à cause de l'ellipse du mot *fête*, qu'à l'égard de la valeur adjectivique qui lui est propre, selon l'origine grecque (*πεντηχοστή ἡμέρα*). L'Académie dit: „Nous serons bientôt à *la Pentecôte*. Je vous paierai à *la Pentecôte*. Passer les fêtes de *la Pentecôte*“. Ce dernier exemple fait connaître distinctement le caractère adjectif. — Différemment il en est des mots *Noël* et *Pâques*. Nous lisons dans le Dictionnaire de l'Académie: „*Noël* est une de quatre grandes fêtes de l'année“; de plus: à *la fête de Noël*, ou elliptiquement, à *la Noël*, à *Noël*. Le nom de cette fête est, à ce que nous voyons, tantôt accompagné, tantôt dépourvu de l'article *la*. Pourquoi? Nous en trouvons la raison dans la nature de ce mot non moins que dans l'usage. *Noël* vient du latin *natalis**), d'où le provençal *nadal*, par euphonie pour *nael*, comme *poële* pour *paële*. Nous reconnaissons dans cette transformation que ce mot est devenu nom propre pour la dénomination de cette fête en particulier, sans qu'il soit nécessaire de présumer une ellipse; et dans ce sens il s'emploie sans l'article *la*. Mais l'usage étant général d'indiquer l'ellipse du mot *fête* par l'article féminin devant les noms de fêtes, il est usuel de mettre quelquefois l'article devant *Noël*. — *Pâques* est le seul nom de fête qui ne soit jamais accompagné de l'article *la*, sans

*) Diez, Etymol. Wörterbuch der rom. Spr.

doute parceque ce nom diffère si peu du mot antique *pascha*, et que celui-ci, en mot étranger, équivaut à un nom propre, et pour cela n'est point précédé de l'article. L'Académie dit: „La veille de *Pâques*, je vous paierai à *Pâques*“. Dans cette acception il est masculin, et l'on dit, selon l'Académie: „Quand *Pâques* sera venu... La même fête des Juifs s'exprime par *la pâque*: „Notre-Seigneur célébra *la pâque* avec ses disciples“. Acad. — Enfin il est à remarquer que les autres fêtes, qui ne sont pas modifiées d'un nom propre, s'expriment sans ellipse. On dit par exemple: „*La fête des Morts*“. Acad.

5. Si c'est la signification fondamentale de l'article que d'individualiser, comme nous l'avons établi ci-dessus, les noms propres n'en ont pas, au juste, besoin, parcequ'ils désignent par eux-mêmes les individualités assez déterminément. Et pourtant il y a des noms propres qui sont accompagnés de l'article défini: ce sont tous les noms géographiques, comme *les parties du monde*, *les noms de pays*, *de provinces*, *de monts*, *de mers*, *de fleuves*; excepté ceux *de villes*. Les deux idiomes qui nous occupent dans ce traité, le français et l'allemand, sont en général d'accord, quant à l'usage de l'article, dans ces dénominations; cependant une catégorie, savoir celle des *noms de pays*, qui comprend à la fois les parties du monde et les noms de provinces, offre des différences bien essentielles dans ces deux idiomes. En allemand ce sont seulement les noms de pays du genre féminin (*die Schweiz*, *die Niederlande*, *die Moldau*, *die Wallachei*, *die Lombardei*, *die Türkei*, *die Mongolei*...), qui sont précédés de l'article défini; en français cette partie d'raison se met avant tous les noms de pays, excepté ceux qui sont à la fois noms de villes, comme *Naples*, *Venise*, *Valence*... — D'où cet usage de mettre l'article défini avant les noms de pays, malgré leur caractère de noms propres? Est-ce l'ellipse des mots *terre* et *pays*, de façon que *la France* se dirait au lieu de *la terre de France*? Cette supposition a peu de vraisemblance; il est plus probable de prendre le nom de pays dans le sens d'adjectif, de sorte que *la France* se dise au lieu de *la terre France*, *le Mantouan* au lieu de *le pays Mantouan*. Du moins pouvons-nous prouver que la forme *france* s'emploie adjectivement dans l'ancien français, au lieu de *franche*, comme nous le voyons dans cet exemple cité par Burguy (*Gram...* II, 231): „*Ele est tant france et debonnaire*“. Je ne connais point d'exemples de l'ancienne forme féminine du mot grec, mais il n'est pas invraisemblable qu'elle ait été conforme à celle de *france*, au lieu de *franche*. Dans ce cas l'article défini dans *la Grèce* aurait la même valeur que dans *la France*. De même nous reconnaissons sans peine le caractère adjectif dans la *Judée*, la *Chaldée*, la *Belgique*. Les noms de pays qui finissent par *agne*, *ogne*, comme *l'Espagne*, *la Pologne*, rappellent les formes des adjectifs latins (*Hispania*, *Polonia*). Le territoire d'Amiens s'appelle *l'Amiénois*, celui de Milan, *le Milanais*. Il est surtout populaire de désigner une contrée, un pays par un adjectif, ou par le nom des habitans de cette contrée, si l'on s'exprime généralement, sans indiquer précisément les frontières. Il est à présumer que cet usage ait été plus général dans le vieux français, fondé sur l'usage latin d'employer le nom du peuple au lieu du nom du territoire. C'est principalement dans les Commentaires de César que nous trouvons de ces exemples: „*Relinquebatur una per Sequanos via*“. *Caes. de bell. gall.* I, 9. „*Inde in Allobrogum fines, ab Allobrogibus in Segusianos exercitum ducit*“. *Ib.* I, 10.

Quelque constant que soit en général l'usage de l'article défini avant les noms de pays, il change beaucoup, si ces noms ont le caractère qualificatif, régis par la préposition *de*.

Dans ce cas il faut considérer, s'il s'agit déterminément de toute l'étendue d'un pays, ou si l'on n'en veut donner qu'une idée vague et indéterminée. Dans cet exemple tiré de Montesquieu: „Mithridate, après avoir fait la conquête de l'Asie, de la Macédoine et de la Grèce, fut obligé de se retirer chez Tigrane“ — les expressions de l'Asie, de la Macédoine et de la Grèce indiquent déterminément toute l'étendue de ces pays, à ce que la nature du nom appellatif précédent fait comprendre. Le même motif nécessite l'usage de cette partie d'raison dans ces exemples: „Charles XII partit de Varsovie pour aller achever la conquête de la Pologne“. Volt. „La mort semblait atteindre tous les ennemis de la France“. Lam. „Le sultan, ennemi naturel des empereurs de Moscovie et d'Allemagne, voulait se fortifier contre eux de l'amitié de la Suède et de l'alliance de la Pologne“. Volt. „Charles se trouva maître absolu et paisible de la Suède et de la Finlande“. Ib. „Les intérêts de la Suède devaient être décidés à l'amiable“. Ib. Dans tous ces exemples on donne l'article défini aux noms de pays, quoiqu'ils aient le caractère qualificatif, car ils sont précédés de noms appellatifs qui nécessitent la pensée de toute l'étendue du pays. Cette signification étendue ne semble pas avoir lieu dans l'exemple suivant tiré de Voltaire: „Le paysan le plus malheureux de la Suède savait que son maître menait une vie encore plus frugale que lui“; mais il en est pourtant ainsi, car le qualificatif de la Suède ne dépend pas du nom appellatif le paysan, mais du superlatif le plus malheureux, ainsi qu'il faut sous-entendre de toute la Suède. — Si nous lisons: „La Moscovie ou Russie embrasse le nord de l'Asie et celui de l'Europe, et depuis les frontières de la Chine s'étend l'espace de quinze cents lieues jusqu' aux confins de la Pologne et de la Suède“ (Volt.), nous trouvons que les qualificatifs: de l'Asie, de l'Europe, de la Chine... sont pourvus de l'article défini, conformément en général aux principes ci-dessus établis; mais quant aux phrases: les frontières de la Chine, les confins de la Pologne et de la Suède, nous devons leur opposer ces exemples de Voltaire: „De Mohilou, si vous remontez au nord le long de ce fleuve, toujours sur les frontières de Pologne et de Moscovie, vous trouvez... Il arrive enfin après bien des périls aux frontières de Turquie“. Si nous comparons ces trois endroits, nous ne trouvons point de différence, nous ne concevons pas pourquoi le même auteur dise à un endroit: aux confins de la Pologne et de la Suède, et à un autre: sur les frontières de Pologne et de Moscovie. Enfin nous demandons avec raison pourquoi Voltaire supprime l'article défini dans cet exemple: „Cinq mille hommes étaient sur les côtes de Suède“. Le mot côtes exprime à peu près la même étendue que les mots limites, bornes, confins, frontières; et le contenu du passage cité ne fait pas moins penser à toute l'étendue du pays que nous l'avons vu dans les exemples ci-dessus allégués sur les mots frontières, confins etc.

Le dernier exemple (côtes de Suède) nous donne l'occasion de passer à un autre point de vue pour approfondir la question, pourquoi les noms de pays se mettent si souvent sans l'article défini, quand ils sont précédés de la préposition de. Nous savons que la langue française manque de certaines classes d'adjectifs, et qu'elle supplée à cette manque moyennant la préposition de, suivie d'un substantif ou d'un adverbe, principalement pour exprimer les notions adjectives de matière, de tems et de lieu. On dit: la table de marbre, la gazette d'aujourd'hui, les habitans d'ici. En considérant que toutes ces notions s'expriment pour la plupart en allemand par des adjectifs, nous trouverons justifiée la suppression de l'article, à cause du sens adjectif, dans l'exemple de ci-dessus: les côtes de Suède. Il reste encore à

rechercher, si l'on ne pouvait jamais dire: *les côtes de la Suède*, comme on dit: *aux confins de la Pologne*. Sans doute on se servirait de l'article, s'il fallait désigner l'étendue de tout le royaume, mais dans l'exemple ci-dessus cité il ne s'agit que d'une petite contrée de côtes, où l'armée s'était rassemblée pour s'embarquer. Enfin il ne faut pas oublier que „*l'usage est le tyran des langues*“, il y aura donc de certaines locutions que la coutume a réglées, en opposition aux lois de la grammaire. Ainsi nous trouvons à peu près généralement sans article les noms de pays, pour modifier les mots *peuple* et *ville*. Comparons ces endroits: „*Les peuples d'Italie* n'avaient aucun usage des machines propres à faire les sièges“. Mont. „*Les Samnites et les autres peuples d'Italie* étaient accoutumés à sa domination“. Ib. „*La plupart des villes d'Afrique* se rendaient à quiconque se présentait pour les prendre“. Ib. „*Toutes les villes de Pologne* sont à celui qui se présente à leurs portes avec des troupes“. Volt. Le nombre des exemples où les noms de pays se trouvent en locutions adjectives, pour modifier les mots *peuple* et *ville*, est si grand qu'il suffirait par lui-même, pour prouver qu'il est d'usage dans ces rapports de supprimer l'article défini devant les noms de pays; cependant le but de la grammaire ne consiste pas à constater simplement l'usage, elle doit, s'il se peut, en approfondir les motifs. En recherchant donc la nature de ces exemples, nous trouvons que la construction de ces noms de pays sans article est conforme à la loi générale établie sur l'usage de l'article, car les notions de *peuple* et de *ville* ne se rapportent pas déterminément à l'étendue de tout le pays, elles n'en empruntent qu'une dénomination vague et indéterminée. Nous comprendrons mieux cela en examinant les exemples où les noms de pays s'emploient avec l'article dans des passages qui sont semblables à ceux que nous avons cités au haut. Le même Montesquieu dont nous avons ci-dessus allégué quelques exemples, dit: „*Tous les peuples d'Italie* n'étaient pas également belliqueux: les Tarentins, les Capouans, presque *toutes les villes de la Campanie et de la grande Grèce*, languissaient dans l'oisiveté“. Nous lisons dans les mots: *tous les peuples d'Italie* le nom de pays sans article, comme à presque chaque page de cet ouvrage (Considération sur...) plus d'une fois; mais nous rencontrons encore dans le même exemple ces mots: *toutes les villes de la Campanie et de la grande Grèce*, quoique nous trouvions quantité de fois: *les villes d'Italie, les villes d'Afrique* etc. La connexion du passage ne contient rien qui indique l'étendue de tout le pays de Campanie plus que dans les autres exemples, il y aura donc d'autres causes qui exigent l'article devant *Campanie*. Nous en supposons deux, dont l'une est la cohérence avec l'expression *de la grande Grèce*. Ce nom-ci doit être précédé de l'article défini, parcequ'il est devenu appellatif par l'addition de l'adjectif grande; c'est donc par analogie que l'un et l'autre nom est accompagné de l'article. L'autre cause peut être trouvée dans le caractère de l'inconnu, par où le nom propre se rapproche du nom appellatif. Du moins est-il impossible d'expliquer autrement l'usage dominant de l'article dans les noms de pays hors d'Europe. L'Académie dit: „*Chincilla, animal du Pérou*“. — Il faut encore remarquer quelques particularités. Si l'on dit presque toujours: *les villes d'Italie*, pourquoi dit Montesquieu: „*Sylla avait donné des établissemens à quarante-sept légions dans divers endroits de l'Italie*“? Est-ce l'épithète *divers* qui nécessite l'article devant *Italie*? Encore, nous lisons dans Voltaire: „*Le roi de Suède courut à Mitau, capitale de la Courlande*“. Et à un autre endroit du même auteur: „*Le vainqueur était toujours dans le grand chemin de la capitale de la Moscovie*“,

quoique nous disions: *ville de Courlande, ville de Moscovie*. Dans les deux derniers exemples c'est le caractère de capitale qui rend nécessaire l'article, puisque une capitale et la ville principale de tout le pays.

La valeur des locutions adjectives se montre principalement dans les noms de pays, quand ils servent à désigner une *haute dignité, des productions, des mesures et des monnaies*. C'est à la simple énumération de ces notions qu'on attache ordinairement la condition de supprimer l'article devant les noms de pays, s'ils en servent de qualificatifs; mais ces noms appellatifs ne suffisent pas par eux-mêmes pour constater l'usage, il faut prouver que le sens de toute la phrase autorise la suppression de l'article. Dans des phrases comme celle-ci: *Le ducat de Prusse, le boisseau de Prusse, le fromage de Hollande*, il ne peut jamais s'agir de toute l'étendue, il ne faut qu'une mention vague et indéterminée du pays en question. Il est à peine à supposer qu'on se servira jamais dans ces cas de l'article défini; on évitera peut-être une phrase, dans laquelle on devrait employer le qualificatif d'un nom de pays qui ne se dit jamais sans article, comme ceux qui sont composés d'un adjectif (Grande-Bretagne), ou de ceux qui ne se trouvent que dans le pluriel (les Indes). — Quant à la catégorie des *hautes dignités* modifiées d'un nom de pays, le caractère adjectif n'est pas si clair comme dans les autres, car si l'on dit: *le roi de Prusse*, on sous-entend proprement le roi de tout le pays, mais l'usage, ce tyran des langues, a constaté que toutes les phrases de ce genre (roi de France, ministre de France, etc.) ne se prennent que dans le sens partitif de simples titres, sans penser à l'étendue de tout le pays; mais si l'on veut indiquer l'influence spéciale d'un monarque dans son pays, on se sert du mot *maître* suivi de l'article défini, comme dans l'exemple suivant tiré de Voltaire: „Charles XII à son avènement se trouva *maître absolu et paisible de la Suède*“. Pour montrer la portée de cette règle d'un autre côté, comparons encore ces deux endroits: „Ce n'était pas *le roi d'Europe* qui eût le plus d'éclat, mais il était un des plus sages“. Volt. Ou le duc de Brunswick fut trahi par son génie, ou il trahit lui-même la cause que *les rois de l'Europe* avaient remise dans ses mains“. Lam. Dans l'un et l'autre cas de ces deux passages il est question du titre de *roi d'Europe*, pourquoi est-ce que Voltaire dit: *roi d'Europe*, et que Lamartine dit: *rois de l'Europe*? Est-ce peut être l'acception différente de ces deux auteurs? Point du tout, c'est le sens différent qui exige l'article dans le dernier exemple, tandis que le mot *Europe* en est dépourvu dans le premier. Savoir, Voltaire, en parlant de George I, qui était à la fois électeur de Hanover et roi d'Angleterre, ne fait qu'indéterminément mention du nom de pays d'Europe, tandis que dans le passage de Lamartine il est à sous-entendre: *la cause des rois de toute l'Europe*, de façon que nous soyons contrains de penser à l'étendue de toute cette partie du monde. Enfin ajoutons encore ce passage de Voltaire: „Albéroni ne souhaitait rien tant que le rétablissement du prétendant, et comme *ministre de l'Espagne*, que l'Angleterre avait maltraitée, et comme ennemi personnel du duc d'Orléans“. Dans cette phrase: *ministre de l'Espagne*, le nom de pays se construit avec l'article défini à cause de la suite, car la proposition relative détermine le mot *Espagne*. — Quelquefois on se sert d'un adjectif au lieu d'une locution adjective. „*L'ambassadeur turc* présenta à Charles cent soldats suédois“. Volt. L'analogie exigerait dans ce cas: *L'ambassadeur de Turquie*.

Après cela nous avons encore à faire mention de quelques particularités, à l'égard de la catégorie des hautes dignités. La règle que les noms de pays précédés d'un adjectif (la Grande-Bretagne), de même que ceux qui ne s'emploient qu'en pluriel (les Indes), sont toujours accompagnés de l'article, par conséquent donc aussi en qualificatifs régis de la préposition *de*, ne demande point d'explication, parceque ces noms sont moins propres qu'appellatifs. „Anne, *reine de la Grande-Bretagne*“. Volt. Mais à l'égard de deux pays il faut encore faire quelques remarques en particulier. Ce sont *le Hanover* et *le Portugal*. Presque tous les Grammairiens observent que ces noms de pays se construisent ordinairement avec l'article en régime indirect (du Hanover, du Portugal). Je ne connais que trois endroits de Voltaire où le nom de l'un de ces mots se trouve en qualificatif, et cela sans article; les voici: „George I, *électeur de Hanover*, fut reconnu unanimement roi de la Grande-Bretagne... Il se regardait comme *l'électeur de Hanover* plutôt que comme le roi d'Angleterre.. Gortz remarqua que George, *électeur d'Hanover*, roi d'Angleterre était celui contre lequel Charles XII était le plus piqué“. Sans faire attention à la diversité de la prononciation de la lettre h (de Hanover et d'Hanover), nous trouvons que ces trois endroits sont d'accord d'être dépourvus de l'article; et l'autorité de Voltaire nous prouve que la loi fondamentale, pour l'usage des noms de pays, s'emploie également à l'égard de ces deux pays. De même nous lisons dans Mignet: „Le roi d'Angleterre devait en faire partie, comme *électeur de Hanovre*. Si d'autres écrivains mettent l'article avant ces noms de pays, cela se fait sans doute suivant une caprice des Français, peut-être pour indiquer quelque dédain.

Non seulement dans les catégories ci-dessus mentionnées, les qualificatifs des noms de pays s'emploient sans article, mais aussi dans plusieurs autres, savoir, dans tous les cas où le sens adjectif prévaut. En voici encore d'autres exemples: „Rome négligea *les affaires d'Asie*“. Mont. „*Les républiques d'Italie* ne doivent se vanter que de la perpétuité de leurs abus“. Ib. „Ceux qui avaient *les légions d'Europe* vainquirent presque toujours ceux qui avaient *les légions d'Asie*“. Ib. „Quelques *Grands de Pologne* composaient sa nouvelle cour“. Volt. „Les luthériens *de Silésie* eurent plus de cent églises“. Ib. Les factions *de Suède* et *de Moscovie* s'entrechoquaient, comme on a vu longtems *celles de France* et *d'Espagne* agiter la cour de Rome“. Ib. „Gortz s'informa de la disposition des mécontents *d'Angleterre*“. Ib.

Enfin il reste encore une dernière catégorie, celle où les noms de pays se construisent avec les verbes qui indiquent un mouvement. Comme il s'agit rarement dans ces cas de l'étendue de tout un pays, mais simplement du terme d'où l'on sort, on emploiera ordinairement les noms de pays sans article. Nous lisons dans Voltaire: „Charles partit enfin *de Savé*“. A un autre endroit du même auteur: „Les troupes *venues d'Asie et d'Afrique*“. Encore: „On ne peut *aller de Suède* en Norvège que par des défilés assez dangereux“. Ces passages et quantité d'autres servent à avérer la règle que nous venons d'établir; mais il y a aussi d'autres exemples où les noms de pays sont précédés de l'article, quoiqu'ils dépendent des mêmes verbes qui désignent un mouvement. En recherchons la cause. Si nous lisons dans Voltaire: „Ceux qui se souvenaient que Patkul n'était *sorti de la Livonie* que pour en avoir soutenu les droits, l'appelaient le martyr de la liberté“, il semble au premier coup d'oeil que le nom de pays de Livonie se serve qu'à indiquer simplement le terme que Patkul avait passé; mais en effet il n'en est pas ainsi. La Livonie était la patrie de Patkul, et en sortant de celle-ci il ne fit

pas simplement un voyage, mais il se vit contraint de s'en séparer pour toujours; c'est donc l'étendue de tout le pays qu'il quitta pour ne la revoir jamais. La même considération nous donne le motif pourquoi le même auteur s'est servi de l'article avant le nom de pays dans l'exemple suivant: „Gustav Vasa attaqua Christiern et l'archevêque, les vainquit souvent, les *chassa* tous deux *de la Suède*, et fut élu roi“, car Christiern et l'archevêque avaient été les maîtres de la Suède, ils furent chassés de la possession de tout le pays. Encore un exemple tiré de Montesquieu: „Dans les premiers tems la superstition *bannissait* en quelque façon les étrangers *de l'Égypte*“. Le sens du passage fait voir que les étrangers, dont il s'agit, n'étaient pas des voyageurs qui viennent et vont, mais des émigrés qui s'y étaient établis pour toujours; en les bannissant on leur refusait toute l'étendue du pays. A un autre endroit de Montesquieu nous rencontrons un exemple où le verbe *chasser*, synonyme de bannir, se construit avec la seule préposition *de*, sans l'article devant le nom d'Égypte: „Ils (les Romains) *chassèrent d'Égypte* Antiochus“. L'auteur fait mention de cet événement, sans en raconter la connexion, mais il sous-entend sans doute cette invasion qu' Antiochus IV fit en Égypte, mais dont il devait se désister par l'intervention des Romains, ainsi qu'il ne put s'emparer du pays. Il n'était pas en possession de l'Égypte, il en fut chassé pendant le siège d'Alexandrie. Nous nous flattons que ces explications suffiront à la critique; mais que disons-nous de ce passage de Moetesquieu: „Bélisaire envahit l'Afrique; et ce qui lui servit beaucoup, c'est qu'il tira *de Sicile* une grande quantité de provisions... Lorsqu'il fut envoyé pour attaquer l'Italie, voyant que les Goths tiraient leur subsistance *de la Sicile*, il commença par la conquérir“. Nous avons ici dans une connexion intime deux constructions tout opposées. C'est dans l'un cas comme dans l'autre le même verbe (tirer), et pourtant le nom de pays (Sicile) une fois sans article et l'autre fois avec l'article. Si nous ne voulons pas accuser l'auteur de négligence, nous devons convenir que l'usage n'est pas constant.

A cette dernière catégorie se rattache encore l'usage des noms de pays en qualificatifs, afin d'indiquer la *direction* qu'on suit pour aller en quelque pays; et comme il ne s'agit pas dans ce cas de l'étendue de tout un pays, mais seulement d'un terme où l'on part, le nom de pays s'emploie sans article. L'Académie dit: „La flotte prit *la route d'Alger*, *la route d'Égypte*“. „*La route de Flandre*“. Girard. *L'expédition d'Égypte*“. Acad. „Sylla ruina dans son *expédition d'Asie* toute la discipline militaire“. Mont. „De loin, se découvraient les longues files de chameaux pressées sur les *chemins de Hongrie*“. Salvandy. — Mais comment expliquons-nous l'usage de l'article devant le nom de pays dans cet exemple tiré de Voltaire: „Le baron de Gortz flattait les vues ambitieuses du monarque moscovite, ôtait au prétendant la princesse czarienne en même tems qu'il lui ouvrait *le chemin de l'Angleterre*?“ Le contenu de tout le livre VIII de l'Histoire de Charles XII, où se trouve ce passage, nous offre le moyen de justifier l'article dans la phrase *chemin de l'Angleterre*. Le roi d'Angleterre est George I, le prétendant est le fils de Jacques II, qui conspire pour se mettre sur le trône d'Angleterre; si donc le baron de Gortz lui ouvrait *le chemin de l'Angleterre*, il avait le projet de le faire maître de toute l'Angleterre. Voilà la cause pour laquelle l'auteur s'est servi de l'article. — Dans le même ouvrage il se trouve encore un autre endroit où le nom de pays est pareillement précédé de l'article: „Le prince (de Hesse) fit garder tous *les chemins de la Suède*, a fin d'avoir le tems de prendre ses mesures pour faire tomber

la couronne sur la tête de sa femme, et pour en exclure le duc de Holstein qui pouvait y prétendre". Dans cet exemple-ci il n'en est pas de même de la valeur de l'article qu'au haut (le chemin de l'Angleterre), car, dans cet exemple-là, le mot *chemin* peut se prendre à la fois et au sens propre et au sens figuré, dans celui-ci le même mot ne se dit qu'au sens propre; mais pourtant l'article est conforme à la loi ci-dessus établie. Le mot *chemin* est accompagné du modificatif *tout*, et celui-ci indique les chemins de toutes les parties de la Suède, de façon que le nom de pays se prenne dans toute son étendue, car il s'agissait d'empêcher que la nouvelle de la mort du roi Charles XII ne sortît, par quelque voie que ce fût.

II. Cas où l'on ne doit pas faire usage de l'article.

En français on ne se sert pas de l'article, ou si le substantif est tel que, à l'égard de sa nature, il n'a pas besoin de ce déterminatif, ou si l'on n'en veut reveiller l'idée que tout en général, sans désigner l'étendue de la signification.

A. La classe de ces substantifs qui, selon leur nature, n'ont pas besoin de l'article est celle des noms propres, parceque „Le nom propre est le nom qui exprime une idée qui ne convient qu'à un seul être, ou à un seul objet". Comme nous avons traité les noms de pays dans le chapitre précédent, il ne s'agira ici que des *noms propres de personnes, de villes, de mois et de jours de la semaine*, qui ont le commun d'être dépourvus de tout article, et qui ne sont accompagnés de cette partie d'oraison que dans certaines relations; les voici:

1. Il y a des *noms propres de personnes* qui, étant originairement appellatifs, prennent pour cette raison l'article, qui toutefois a perdu sa valeur déterminative, de façon qu'il s'est entièrement confondu avec le nom. C'est ce que nous reconnaissons quelquefois à la manière d'écrire et toujours à la déclinaison. On écrit: *Le Sage, La Harpe, La Fontaine, Le Vaillant*, mais aussi: *Lamartine, Lebrun, Leroux*; et on décline toujours, pour ainsi dire, *de Le Sage...* Le seul mot *le Christ*, parcequ'on ne s'en sert jamais que pour désigner *le Messie, le rédempteur*, et que, selon l'étymologie, il veut dire *l'Oint*, conserve toujours le caractère appellatif. „Voici un homme se disant Roi et *le Christ*". Sacy, Luc. 23, 2. „Si tu es *le Christ*, sauve-toi toi-même". Ib. 39. „Une table, deux chaises, quelques livres, une image *du Christ* meublaient cette cellule. Lam. „Louis XVI reçut le corps *du Christ* sous la figure du pain consacré et se sentit fortifié contre la mort". Ib. — Dans le nouveau testament, traduit par le Maistre de Sacy, je n'ai trouvé que deux endroits où ce nom s'emploie sans article, construit avec le verbe *appeler*". „Jacob engendra Joseph, l'époux de Marie, de laquelle est né Jésus, qui est appelé *Christ*". Math. 1, 16. „Lequel voulez vous que je vous délivre, de Barabbas, ou de Jésus, qui est appelé *Christ*". Math. 27, 17.

Le mot *Dieu*, par lui-même appellatif, en désignant l'Être suprême et par conséquent exprimant l'idée d'un seul individu, devient par-là nom propre et se met sans article, tant au français que dans les autres langues qui se servent de cette partie d'oraison. Voici un exemple du vieux français: „*Kar Dieu ne li volt encore duner le fruit desired de sun ventre*". Burguy. Le respect, dit Diez*), n'a pas voulu individualiser par l'article cet Être dont on

*) Diez, Gram. d. rom. Spr. 3, 22.

n'avait point une idée claire. — Un usage contraire s'observe, quant au mot *diable*, qui se met dans toutes les langues avec l'article. Le proverbe dit: „Les menteurs sont les enfans du diable“. Acad. Dans le français moderne il n'y a que peu de phrases proverbiales où le mot *diable* s'emploie sans article: „Veuille Dieu, veuille *diable*, je n'en aurai point le démenti“. Acad. „Il ne craint ni Dieu, ni *diable*“. Ib. Dans le vieux français l'usage n'est pas plus ferme que la forme même (*diable*, *deable*, *diaule*); il y a des exemples avec et sans article. „Quant tu sez que *deable neis Nostre Seigneur d'un liu à altre portad. Et cil ki welent devenir riches chieent ens temptacions et el laz del diaule*“. Burguy. — Les mots *soleil*, *nature* et *fortune* s'emploient aussi quelquefois dans la vieille langue sans article: *Quant soleil esclarist, nature le forma* *).

2. Il arrive souvent que les *noms propres de personnes* s'emploient comme *appellatifs*, et il est naturel qu'ils prennent dans ce cas l'article. Si Boileau dit: „Un *Auguste* aisément peut faire *des Virgiles*“, il ne sous-entend expressément ni le premier empereur des Romains, ni le poète Virgile qui vivait lors du tems d'Auguste, mais chaque prince puissant comme cet empereur, et chaque poète aussi célèbre que Virgile. C'est ainsi que le nom propre devient appellatif. Lamartine, en disant: „Les soldats le proclamèrent *le Fabius* de la patrie“, veut désigner un héros comme Fabius. De même il en est de ces exemples: „Si une goutte de sang souille la main d'un meurtrier, des flots de sang n'innocentent pas *les Danton*“. Ib. „Robespierre est *le Luther* de la politique“. Ib. „Il y a des hommes qui cachent leur ambition sous leur jeunesse et jouent *l'Acibiade* pour devenir *des Pisistrate*“. Ib. — Dans ces exemples que nous venons de citer, il est remarquable que, dans les expressions *les Danton* et *des Pisistrate*, le nom de personne n'ait point le signe du pluriel, quoiqu'il soit précédé de l'article pluriel, et que dans le premier de ces exemples et le nom et l'article prennent le signe du pluriel (*des Virgiles*). D'où vient cette différence? C'est pourquoi on considère le nom de *Virgile* entièrement comme appellatif, moins les noms de *Danton* et de *Pisistrate*; car *Virgile* désigne chez les Romains, de même que chez les Grecs *Homère*, le grand poète. C'est ainsi que dit Rousseau: „Si tous les hommes étaient *des Socrates*, la science alors ne leur serait pas nuisible“, parcequ'il veut dire: *des philosophes*. Pareillement il en est de ces noms de personnes qui signifient une famille, comme dans cet endroit de Lamartine: „J'aimais la vieille et vénérable famille *des Bourbons*, parcequ'ils avaient eu l'amour de mon père“. Si l'on nous oppose un exemple comme celui-ci: „La Suède *des Wasa* est le pays des héros“ (Lam.), où le nom de *Wasa* désigne également une famille, nous répondons que ce nom, à cause de sa finition étrangère, n'est point susceptible du seigne pluriel.

3. Si le nom de personne est précédé d'un adjectif, il prend l'article, parcequ'il devient par là appellatif. On dit donc: *le bon Charles*, *la puissante Rome*. Mais les noms propres de personnes précédés de l'adjectif *Saint* font une exception, ils ne prennent pas l'article. Quelle est la cause de cette particularité? Sans doute celle-là que le nom et l'adjectif se confondent entièrement en un mot, ce qu'on a indiqué auparavant par le tiret. Lamartine dit: „Je relis l'histoire de *Saint Louis* pour me rappeler les circonstances de sa mort sur la plage de Tunis“. Si les saintes personnes servent à désigner un mont, un fleuve, etc., ils sont

*) Diez, Gram. d. rom. Spr. 3, 22.

précédés de l'article: *le Saint-Bernard*.., sans doute pour reveiller l'idée du mot *mont*, qui est à sous-entendre. — Si l'adjectif se met après le nom propre, l'article reste y attaché. On dit: *Charles le bon*, *Rome la grande*, conformément aux autres langues romanes (ital. Raffaele il divino, Genova la superba; esp. Alexandro el grande). Les poètes mettent quelquefois l'adjectif sans article après le nom propre, ce qui se fait en français comme dans les autres langues romanes. Mais à l'égard de l'adjectif vieilli *magne*, qui se met toujours après le nom propre, la langue française dit toujours: *Charlemagne* (dans le vieux français: *Carles li magnés*), tandis que les autres langues romanes, suivant entièrement le latin, ne mettent point l'article. On dit en italien: Alessandro magno, Constantino magno, Carlo magno; en espagnol: Alexandro magno, S. Basilio magno*). Ajoutons encore une remarque de Grimm sur le nom propre *Charlemagne*. Selon ce grand savant, *magne*, dans ce nom propre, ne dérive point de *magnus*, mais de l'allemand *man*, et ce n'est que tard qu'on a rapporté *magne* à *magnus*; *Charlemagne*, dans la langue franque, *Karolo-man***). Sauf l'avis de ce savant, il est à présumer que l'expression française est formée du latin d'une manière analogue aux autres langues romanes, excepté l'article. Celui-ci s'est sans doute glissé dans ce nom propre, parce que dans le vieux français l'adjectif *magne* semble être d'usage aussi bien que *grand*, comme nous pouvons le voir dans cet exemple-ci: „Si li demandet: Reis *magnes*, que fais-tu? Burguy, II, 158. Et au lieu de dire *Charles le grand*, le respect du nom de *Carolus magnus* a introduit l'usage de dire *Charlemagne*. — Pareillement deux autres noms propres de personnes se sont introduits dans le français. Ce sont: *Charles Quint* et *Sixte-Quinte*, du latin *Carolus Quintus* et *Sixtus Quintus*. L'article ne se trouve pas dans ces dénominations, parce que les noms de nombre, dont on se sert pour distinguer les princes de même nom, sont en général dépourvus de ce déterminatif. — Si les noms propres de personnes sont précédés d'un mot de titre, tels que *monsieur*, *madame*, *mademoiselle*, on ne met pas l'article, car le pronom possessif dans ces mots fait les fonctions de l'article. On dit: *Monsieur Gropius*, *lord Byron* dans cet exemple de Lamartine: „Injustement accusé par *lord Byron*, *monsieur Gropius* ne rendait point offense pour offense“. Dans le mot anglais *lord* nous ne trouvons pas la même cause d'explication, comme dans *monsieur*..; et si nous savons en outre que le mot espagnol *don* se met de même sans article devant le nom de baptême, que de plus le français *dom*, titre d'honneur qui vient du latin *dominus*, et que l'on joint aux noms propres des membres de certains ordres religieux, est aussi dépourvu d'article: nous devons établir la règle, que les mots de titre, mis devant le nom propre, se passent en général d'article. Ce principe est du moins valable, dans toutes les langues romanes, à l'égard des titres religieux qui répondent aux mots latins *pater*, *frater*, *soror* (ital. papa Pio, frate Cipolla; fr. frère Antoine...); de même dans ce titre qui répond au latin *magister* (ital. maestro Lodovico, fr. maître Alain).

B. Le deuxième point de vue de l'alternative ci-dessus établie où l'on ne doit pas faire usage de l'article, ne se rapporte pas à une certaine classe de substantifs, il regarde tous ces cas où l'on ne veut reveiller que tout en général une idée, sans désigner l'étendue de la signification. Plus ce point de vue est relatif, plus il est difficile d'en saisir déterminément la portée; examinons les cas particuliers qui s'offrent.

*) Diez, Gram. d. rom. Spr. 3, p. 25.

**) Burguy, Gram. de la langue d'oïl, III.

1. Si en traversant les rues de Paris on promène ses regards sur les divers objets exposés auprès des fenêtres, on rencontre souvent des *affiches* où le public est averti de cette manière: *maison à louer, chambre à louer, appartemens à louer...* Pour faire connaître au public quelque chose qui l'intéresse, il suffit d'indiquer cela en aussi peu de mots qu'il est possible; il n'est nécessaire qu'une phrase courte, où le verbe se trouve en infinitif, et le sujet sans article, car on ne veut que reveiller l'idée de ce qu'on offre au public. De même que d'affiches, il en est d'*inscriptions*, du *titre d'un livre*, par lesquels on fait connaître la matière de l'ouvrage. On dit donc: *Grammaire des Grammaires*. Il loge *rue Picadilli, quartier St. James*, à Londres. *Observations sur l'état de l'Europe*. Acad.

2. Pareillement il en est des *locutions proverbiales*, parcequ'elles ont pour but d'exprimer le plus de sens possible en si peu de mots qu'il est possible. Comme en outre les proverbes sont les sentences du peuple, et que le peuple aime à s'exprimer en phrases vagues, ces locutions se passent en général d'article, à plus forte raison que la plupart des proverbes descendent du vieux français, et que cette idiome se sert plus rarement de l'article. En examinant attentivement ce proverbe: *Contentement passe richesse*, il semble qu'il soit des propositions universelles, dont nous avons fait mention au haut, pour constater un cas dans lequel le français se sert particulièrement de l'article, par opposition à l'usage allemand. Car les mots *contentement* et *richesse* sont pris dans leur totalité, ils font connaître tout ce qui est contenu dans ces notions, de sorte que les notions opposées (*mécontentement* et *pauvreté*) sont facilement à sous-entendre. Néanmoins cette proposition et quantité d'autres ne prennent pas l'article à cause du caractère de proverbe, qui, comme sentence du peuple, aime à s'exprimer en si peu de mots qu'il est possible. En voici encore quelques autres: „*Belle fille et méchante robe* trouvent toujours qui les accroche. *Mauvaise herbe* croît toujours. *Tête de fou* ne blanchit jamais. *Pauvreté* n'est pas vice. Plus fait *douceur* que *violence*“. Cependant il y a encore des proverbes où l'article se met comme dans les autres propositions universelles. Voici quelques-uns des plus connus: „*Les enfans et les fous* disent la vérité. *Les menteurs* sont *les enfans* du diable. *L'occasion* fait le larron. *La belle plume* fait le bel oiseau“. Acad. Qu'est-ce qu'il sensuit de cela? Que les proverbes, comme sentences du peuple, ne s'astreignent pas aux règles de la grammaire.

3. Les *locutions adverbiales* se prennent en général comme définitions d'adverbes, elles en sont, en apparence, synonymes. Et comme il existe entre l'adverbe et le verbe une espèce d'alliance intime, il est naturel que les locutions adverbiales, comme équivalentes aux adverbes, s'attachent aussi étroitement qu'il est possible aux verbes. Voici la raison pour laquelle la plupart des phrases adverbiales se mettent sans article. De plus, c'est la concision du style qui rend nécessaire l'absence de cette partie d'oraison, parceque l'adverbe, ou la phrase adverbiale, d'après leur destination de qualifier le verbe, ne portent guère le caractère déterminatif. Par rapport à la dernière supposition, on objectera peut-être qu'il est singulier de trouver si souvent les locutions adverbiales, quoique, à l'égard d'un style concis, il vaille mieux de se servir d'un adverbe simple. Cette objection tombe d'elle-même, si nous savons que les locutions adverbiales ne sont qu'en apparence équivalentes aux adverbes, qu'elles offrent en réalité beaucoup de différences. — Beauzée et Roubeaud, deux philologues français, ont établi que l'adverbe exprime une modification du verbe ou de l'action, qu'il signifie, habituelle,

constante, générale, au lieu que la phrase adverbiale désigne cette même modification dans un seul cas. Cette explication est sans doute fondée sur l'avis que l'adverbe est pour le verbe ce que l'adjectif est pour le substantif, car c'est le propre de l'adjectif de désigner une qualité habituelle, constante, générale. M. Lafaye *) rejette cet avis et constate que l'adverbe se rapporte au sujet de l'action par un caractère de subjectivité, et que la phrase adverbiale, au contraire, est de sa nature objective, c'est-à-dire relative à la chose et modificative de la chose. — Quoiqu'il en soit, l'un et l'autre de ces avis conviennent que c'est un besoin intérieur qui fait la différence entre l'adverbe et la phrase adverbiale.

Les phrases adverbiales se composent d'une préposition et d'un substantif ou d'un adjectif pris substantivement. Parmi les prépositions c'est premièrement *avec* dont on se sert à composer une locution adverbiale, ce que nous trouvons naturel, car les phrases composées de cette préposition répondent à l'ablativus modi du latin (*cum diligentia* = *diligenter*). Pour montrer la nécessité de distinguer entre les adverbes et les phrases adverbiales, et pour prouver que la distinction au haut indiquée s'appuie sur des autorités, nous citons quelques exemples des meilleurs auteurs. Fénelon dit: „On a donné aux Romains un discours fastueux: ils pensaient *hautement*, mais ils parlaient *avec modération*“. *Modérément* formerait un contre-sens, car, suivant l'opinion de Lafaye, il s'agit ici des Romains considérés objectivement, dans leurs discours, par rapport à une qualité extérieure qui n'oblige point à porter l'attention sur eux mêmes. Cet écrivain dit encore, au sujet de Rousseau: „Il pense *hautement*, il peint bien et *avec force*“. Voltaire a dit de même: „Cet avocat me paraît un homme de mérite qui pense *sagement* et qui agit *avec noblesse*“. — La phrase adverbiale se compose encore de la préposition *en* et d'un substantif. On dit: *Abondamment* et *en abondance*, *effectivement* et *en effet*, *réellement* et *en réalité*, *totalelement* et *en totalité*, etc. Avoir du vin *abondamment*, dit Lafaye, c'est en avoir beaucoup sous le point de vue subjectif, c'est-à-dire à souhait, de quoi satisfaire pleinement son envie de boire; avoir du vin *en abondance*, c'est en avoir beaucoup sous le point de vue objectif, c'est-à-dire en grande quantité. — Les phrases adverbiales étant composées d'un substantif abstrait et de la préposition *à* méritent une attention particulière, parceque la plupart de celles qui correspondent à des adverbes synonymes, sont accompagnées de l'article. On dit: *littéralement* et *à la lettre*, *rigoureusement* et *à la rigueur*, *unanimentement* et *à l'unanimité*, *follement* et *à la folie*, *excessivement* et *à l'excès*, *mortellement* et *à la mort*, mais aussi *à mort*, *foncièrement*, mais *à fond*. Voici quelques exemples de l'Académie: „Il ne faut pas prendre cette expression *à la lettre*. Vos intentions seront remplies *à la lettre*. Observer les lois *à la rigueur*. On a décidé *à l'unanimité*. Aimer *à la folie*. Ils l'ont maltraité *à l'excès*. Être malade *à la mort*; blesser *à mort*. Couler quelqu'un *à fond*“. Nous pouvons citer encore d'autres exemples, mais nous ne réussirons pas à approfondir la raison pour laquelle les phrases adverbiales composées d'un substantif et de la préposition *à* se servent pour la plupart de l'article, quoique les autres prépositions se mettent sans article dans des compositions pareilles. Qu'il suffise de constater l'usage qui, à l'égard de ces phrases, est plus arbitre qu'à l'ordinaire. — L'Académie dit, comme nous avons mentionné au haut: *à la rigueur*, *à la dernière rigueur*, mais elle constate à la fois qu'il est

*) Dict. des Syn. par Lafaye, 1858.

d'usage de dire: *à toute rigueur*; de même: *à tous momens, de toutes parts, de toutes sortes, courir à toutes jambes, à toute bride, etc.* Ces exemples suffiront pour prouver que les phrases adverbiales où le substantif est précédé du pronom indéfini *tout*, se passent d'article.

Remarque. Je profite de cette occasion pour faire, en peu de mots, mention des locutions: tous deux, tous trois, tous quatre, qu'on emploie quelquefois au lieu de tous les deux, tous les trois, tous les quatre. Les Grammairiens ne sont pas d'accord, à l'égard de l'usage de ces phrases: les uns sont d'avis que l'article indique avec plus d'énergie les dits individus, les autres, auxquels se joint l'Académie, que l'absence de l'article marque ordinairement simultanéité. Ceux là se donnent l'air d'une grande profondeur d'esprit et ne disent rien, car l'addition de tous indique par lui-même, sans et avec l'article, énergiquement les dits individus, comme nous le voyons dans cet exemple de Voltaire: „Le grand-visir envoya trois bachas au roi de Suède pour lui signifier qu'il fallait quitter les terres de l'empire turc. Le roi leur fit d'abord dire que, s'ils osaient lui manquer de respect, il les ferait pendre tous trois sur l'heure“. Il me semble que cette menace est faite avec beaucoup d'énergie, et pourtant Voltaire ne s'est pas servi de l'article. L'autre opinion nous semble plus juste, mais moins déterminée. Nous nous rangeons moitié à l'une, moitié à l'autre; à la dernière pour cette raison qu'elle donne à ces phrases le caractère adverbial, ce que nous trouvons souvent prouvé par l'addition des mots ensemble, de concert, etc. Dans l'exemple ci-dessus cité, la simultanéité est distinctement exprimée par l'addition de sur l'heure. Pour prouver son avis, l'Académie donne deux exemples: „Ils partirent tous deux ensemble pour la ville“, afin de marquer simultanéité. Dans cet autre: „Tous les deux sont morts depuis longtems“, la simultanéité n'est pas indiquée, car il se peut que l'un soit mort avant cinq ans, l'autre avant dix ans. — Si nous examinons le nombre des exemples qui se trouvent dans les auteurs, les locutions composées sans article sont plus rares. Outre l'endroit au haut cité je n'ai à alléguer que ces quatre suivans, tirés de l'histoire de Charles XII par Voltaire, où, à ce qu'on verra, le caractère de simultanéité est distinctement exprimé. Les voici: „Tous deux (Christiern II et l'archevêque d'Upsal) de concert firent saisir un jour les consuls, les magistrats de Stockholm. Le comte Fleming et le Livonien Patkul pressaient tous deux le siège sous les yeux du roi. Le roi Auguste dit au czar que Patkul était un perfide qui les trahissait tous deux. Le roi Auguste chargea en secret le baron d'Imhof d'aller porter la lettre, conjointement avec M. Fingsten; il leur donna à tous deux ses pleins pouvoirs. Fabrice reprit avec lui (Charles) sa familiarité ordinaire, et tous deux s'entretenirent en riant du combat de Bender“. J'ajoute encore un exemple de Racine (Iphig. II, 1):

„Rappellerai-je encor le souvenir affreux

Du jour qui dans les fers nous jeta toutes deux“.

Comme il est tant impossible qu'inutile d'alléguer un plus grand nombre d'exemples, principalement de ceux où s'emploie l'article, nous donnons à la fin cette réflexion de l'Académie: „Au delà de ce dernier nombre (tous quatre) jusqu'à dix, on supprime rarement l'article, et au delà de dix on l'emploie toujours“. Cette observation nous rappelle l'usage allemand où, du moins dans le langage de la conversation, on dit: all' beide, all' drei, all' vier, etc.; mais jamais: all' elf, all' zwölf, etc., au lieu de: alle beide, etc. Qu'est-ce qu'il s'ensuit? L'un et l'autre de ces deux idiomes sentent, par un mouvement intérieur et involontaire, que, plus le nombre est petit, moins il est convenable de comprendre les individus dans leur totalité. L'article augmente la valeur de tout, comme il est nécessaire en comprenant un plus grand nombre d'individus. Moins donc la simultanéité est à considérer, plus l'usage de l'article est nécessaire.

Enfin nous avons encore à considérer les *phrases adverbiales composées d'un adjectif pris substantivement et de la préposition à*, telles que celles-ci: *aveuglement et à l'aveugle, étourdimement et à l'étourdie, amiablement et à l'amiable, légèrement et à la légère, à la dérobée, à l'espagnole, etc.* L'article qui se trouve dans la plupart de ces phrases se justifie par l'ellipse du mot *manière*, ce que nous pouvons voir dans les définitions de l'Académie, qui explique *à l'aveugle* par *à la manière d'un aveugle*, *à l'étourdie* par *à la manière d'un étourdi*. En adoptant ce mode d'explication nous gagnons la base de la différence entre les adverbes et les locutions adverbiales, selon le principe de M. Lafaye. *Aveuglement* comme dit ce savant, exprime une disposition du sujet, et *à l'aveugle* un état de l'objet. Qui agit *aveuglement*

s'aveugle, ferme les yeux, est dans la résolution de n'y point voir; qui agit à *l'aveugle* n'y voit pas, manque de lumière, se trouve placé en face d'un objet qui n'est pas dans un assez grand jour. Comparons pour cela ces deux endroits de Fénelon: „Je ne pouvais, en matière de foi, me soumettre *aveuglément*, contre ma persuasion, aux décisions de deux hommes capables de me tromper. En tout ceci je marche à *l'aveugle* et à tâtons; car je ne sais ni ne soupçonne sur qui cette critique peut tomber“. Nous reconnaissons que la *soumission* est tout intérieure et considérée dans le sujet seul, au lieu que l'action de *marcher* nous suppose en rapport avec les objets et dépend des objets. — Au reste, dit M. Lafaye, la subjectivité de l'adverbe est si manifeste et si incontestable, que plusieurs philologues, Ménage, Beauzéc, Court de Gébelin et Roubeaud, n'ont pas hésité à faire dériver la terminaison de l'adverbe du latin *mente*, ablatif de *mens*, esprit, âme, pensée, intention; en sorte que *sagement*, *ardemment*, *attentivement*, par exemple, reviendraient à *sapientî mente*, *ardenti mente*, *attenta mente*, c'est-à-dire avec une âme ou une disposition intérieure sage, ardente, attentive. Ovid dit: *forti mente*; Stace, *honestâ mente*, Tibulle, *tacita mente*, etc. Les Espagnols terminent de même leurs adverbes, et quand ils en ont deux à mettre de suite, ils n'appliquent qu'au dernier la désinence *mente*, *clara y subtilmente*.

Les locutions adverbiales composées d'un adjectif et de la préposition à, avec l'article, sont, il est vrai, pour la plupart féminines, mais il y en a aussi de masculines, comme *au préalable*, *à l'étroit*. Il n'est pas possible de trouver le mot que l'usage a supprimé dans ces phrases, nous devons donc supposer que ces adjectifs se prennent plus substantivement que ceux qui sont accompagné de l'article féminin. „Je ne prétends point qu'il se marie, dit un médecin de Molière en parlant de M. de P., qu'*au préalable* il n'ait satisfait à la médecine“. On dit, selon l'Académie, être logé *étroitement* et *à l'étroit*. Mais, dit M. Lafaye, où vous êtes *étroitement* logé eu égard à vous, vous êtes logé *à l'étroit* eu égard au local. Quand vous êtes *étroitement* logé, vous souffrez, vous êtes gêné, mal à l'aise, votre condition et vos goûts sont contrariés, quand vous êtes logé *à l'étroit*, le lieu que vous habitez est trop resserré, il faut ou le quitter ou l'agrandir.

4. Un autre cas où il ne s'agit que de réveiller en général une idée, c'est celui de l'énumération de plusieurs substantifs qui sont de la même valeur dans une proposition, et qui chacun par lui seul se mettraient avec l'article indéfini ou le partitif. C'est dans ce cas que les dits articles ne s'emploient point. „Tout le monde, *noble, bourgeois, artisans, laboureur*, devient soldat“. Mont. „*Philosophie, vengeance, amour du peuple, haine des hommes*, tout se confondait dans son système“. Lam. Dans ces deux endroits nous reconnaissons, par l'addition de *tout le monde* et de *tout*, qui expriment la totalité des notions individuelles, que celles-ci ne se prennent que dans un sens vague, de sorte que la suppression de l'article devienne nécessaire. Il ne faut pas ajouter expressément le mot *tout*, ou d'autres pareils (chacun, personne, etc.); le contenu suffit, comme nous voyons dans ces passages: „*Femmes, vieillards, enfans* s'embrassent avec joie, Bénissent le seigneur et celui qu'il envoie“. Rac. „En un mot, Harpagon aime l'argent plus que *réputation, qu'honneur* et que *vertu*“. Mol. S'il faut, au contraire, que l'article se mette devant le premier de plusieurs substantifs, il se répète aussi devant les autres. „Les hommes les plus féroces s'amollissent devant la fai-

blesse, la beauté, l'enfance". Lam. — Cette énumération que nous venons de regarder sous un point de vue général, peut être considérée spécialement, si les membres d'une phrase se trouvent unis par les conjonctions *et-et*, *ni-ni*, *soit-soit*, *moitié-moitié*; et, ce changement ne changeant rien d'idée, ces membres énumérés se mettent de même sans l'article indéfini et le partitif. La seule différence qui existe entre ces deux constructions est celle que la dernière n'a pas besoin d'expressions telles que *tout*, *chacun*, *personne*, etc., pour unir les membres de la phrase, parceque les conjonctions font elles-mêmes ces fonctions, en empêchant que les individus n'aient un caractère propre et qui les distingue de tous les autres individus de leur espèce. „A l'instant *et Russes et Calmouks* entourèrent ce régiment". Volt. „Frappez *et Tyriens et même Israélites*". Rac. Si deux membres sont à considérer comme opposés l'un à l'autre, ordinairement le *et* ne se redouble pas, mais l'article se supprime néanmoins. „Cette lampe brûle *nuit et jour*; Il prie Dieu *soir et matin*". Acad. *Maîtres et serviteurs* sentaient qu'ils allaient se séparer pour toujours". Lam. „Les Russes ruinaient également *amis et ennemis*". Volt. — La répétition de la conjonction *et* offre beaucoup de vraisemblance pour la suppression de l'article, parceque, en étant conjonctive, elle a à la fois un caractère confondant, mais en est-il de même de la répétition de la conjonction *ni*? Celle-ci sépare, il est vrai, les idées, mais elle unit à la fois les expressions; c'est pourquoi la suppression de l'article se justifie, d'autant plus que le *ni* répété équivaut aux expressions comprenant ci-dessus mentionnées. „Vergniaud ne laissait *ni père, ni mère, ni épouse, ni enfans* dernière lui". Lam. Il est facile de compléter cette phrase ainsi: V. ne laissait *personne, ni...* „La mer Baltique n'a *ni flux ni reflux*". Volt. „Il n'a de repos *ni jour ni nuit*". Acad. Et pourtant la séparation d'idées, indiquée par la conjonction disjonctive, ne semble être sans influence sur l'usage de l'article. Girault-Duvivier dit: „On ne met point l'article devant les noms communs, quand on ne veut désigner *ni un genre, ni une espèce, ni un individu...* Lamartine: Les concessions n'assouissaient déjà plus le peuple; le trône, l'église et la noblesse ne lui furent plus *ni des victimes, ni des dépouilles suffisantes*". Dans le dernier endroit c'est peut-être l'adjectif *suffisantes* qui rend nécessaire l'article. Si le même auteur dit dans un autre endroit: „La patrie ne veut *ni ennemis, ni amis douteux*", l'adjectif n'a pas la même valeur, à cause de l'opposition qui existe entre *amis* et *ennemis*, comme nous l'avons vu au haut. — Enfin, il faut encore rappeler ce que nous avons observé au haut (I, 1.) sur l'usage de l'article défini dans les phrases introduites par le *ni* redoublé, telles que „*Ni l'or, ni la grandeur* ne nous rendent heureux (Lafontaine). Ce ne fut *ni la crainte ni la piété* qui établit la religion chez les Romains, mais la nécessité où sont toutes les sociétés d'en avoir une (Mont.). — Si l'on ne veut restreindre une idée, on se sert de la conjonction alternative *soit-soit*, qui, selon son caractère confondant, influe plus que les autres sur la suppression de l'article. „*Soit magnanimité, soit prudence*, Danton contenait en lui sa fougue". Lam. „*Soit défaut d'audace, soit défaut d'ambition*, le duc d'Orléans ne prit jamais l'attitude du rôle que l'opinion lui assignait". Ib.

5. Si l'adverbe *jamais*, à cause de l'emphase, se met à la tête d'une proposition, il ôte, suivant sa valeur de généraliser, au sujet le caractère d'un individu, de sorte que celui-ci ne prenne ni l'article indéfini, ni le partitif. La nature de ces phrases exige que *jamais*, sans

être négatif, ne se trouve avec cette influence que dans des phrases hypothétiques. „Si jamais éducation fut modeste et chaste, c'est assurément celle que j'ai reçue“. Rouss. Les exemples où *jamais* s'emploie négatif, sont bien fréquens. „Je crois que *jamais* individu de notre espèce n'eut naturellement moins de vanité que moi“. Rouss. „*Jamais* père ne fut plus heureux que vous l'êtes“. Rac. Ces endroits, comme quantité d'autres, ont expressément le caractère comparatif, et il y a des grammairiens qui sont d'avis que ce caractère est surtout nécessaire pour la suppression des dits articles. Il n'en est pas entièrement ainsi. La particule *si*, qui approche de la valeur comparative, se trouve de même dans ces phrases. „*Jamais* jour n'a paru si mortel à la Grèce“. Rac. „*Jamais* vainqueur n'avait poursuivi si vivement son ennemi“. Volt. „*Jamais* mensonge heureux n'eut un effet si prompt“. Rac. — Pour montrer que le caractère comparatif, soit exprimé par *plus* ou *moins*, soit par *si*, est une condition indispensable pour la suppression de l'article, nous citons ces passages: „*Jamais* un souverain ne doit compte à personne Des dignités qu'il fait, et des grandeurs qu'il donne“. Corneille. „De ses remords secrets triste et lente victime, *Jamais* un criminel ne s'absout de son crime“. Rac. „*Jamais* un mot, jamais un regard n'a pu me faire supposer qu'il s'occupât de moi“. Scribe. Dans ce dernier exemple il est douteux, que *un* ne signifie un nombre. J'ai dit douteux, car si l'auteur veut indiquer distinctement le nombre, il ajoute *seul* dans de tels cas, comme dans cet endroit: „*Jamais* un seul homme n'avait répandu une si vive joie sur tout un peuple“. Salvandy. Enfin il faut encore mentionner que l'article défini ne se supprime point. „*Jamais* la patrie ne fut dans un plus grand danger, et je doute qu'elle puisse être sauvée“. Lam.

Pareillement que de *jamais*, il en est de *ne-que*, à l'égard de l'article, avec la seule différence que cette particule-ci ne soit restreinte au sujet de la proposition. „Toutes les choses du monde *ne* sont *que* fumée“. Acad. La reine *ne* respire *que* sang et *que* ruine“. Rac. „Dans la plupart des romans, ce *ne* sont *que* conversations, *que* sentimens passionnés, *que* situations alarmantes pour la pudeur“. L'abbé Reyre. Les deux derniers exemples servent à prouver que, dans l'énumération de plusieurs membres, la particule *que* se répète; mais nous ne devons en conclure que cette répétition est nécessaire, ce que nous voyons dans ce passage: „Que la royauté est trompeuse! Quand on la regarde de loin, on *ne* voit *que* grandeur, éclat et délices; mais de près tout épineux“. Fénelon. Dans un autre endroit nous pouvons voir que la répétition se fait deux fois, quoiqu'il y ait plusieurs membres de la même valeur. Le voici: „Je *ne* trouve partout *que* lâche flatterie, *Qu'* injustice, intérêt, trahison, fourberie“. Molière. Tous ces exemples s'accordent, quant à la suppression de l'article, même ceux où le substantif est accompagné d'un adjectif (sentimens passionnés... lâche flatterie). Et pourtant je peux citer un endroit de Voltaire, où se trouve l'article partitif devant un substantif qui est déterminé, non pas d'un adjectif, il est vrai, mais d'une expression qui équivaut à cette partie d'oraison: „Les Russes ruinaient également amis et ennemis; on *ne* voyait *que* des villes en cendres“. Dans ce même écrivain nous lisons en outre ce passage: „Dans toute autre occasion Sapiéha *ne* lui aurait paru *qu'*un mécontent; mais dans ces conjonctures délicates il ne balançait pas à le croire un traître“. Nous trouvons étrange que *mécontent* soit accompagné de l'article indéfini, malgré le précédant *ne-que*, et principalement pour cette raison qu'il a la valeur d'attribut dans la proposition. Il ne reste que de

supposer que l'auteur a voulu empreindre par là à l'adjectif le caractère de substantif. — Enfin je constate par ce passage de Rousseau: „Il était l'ambassadeur, je n'étais, moi, que le secrétaire“..., que *ne-que* peut compatir avec l'article défini.

6. Une grande difficulté s'offre quant à l'usage de l'article devant *l'attribut* d'une proposition. En général on établit la règle que l'attribut se met sans tout article, s'il s'exprime par un nom appellatif qui sert à qualifier le sujet d'une manière vague, sans indiquer une étendue déterminée. „Les hommes de couleur dans l'île de St. Domingue n'étaient point esclaves, mais ils n'étaient pas citoyens“. Lam. „Elle flotte, elle hésite; en un mot, elle est femme“. Rac. „Voltaire était né plébéien dans une rue obscure du vieux Paris“. Lam. „Il ne suffit pas de paraître homme de bien, il faut l'être“. Acad. Nous voyons dans tous ces passages que les notions appellatives de l'attribut (esclaves, femme, plébéien, homme de bien) ont une signification plus générale que celles du sujet en question (les hommes de couleur, elle, Voltaire.), ce qui justifie la suppression de l'article. La notion de l'attribut devient encore plus indéterminée, par conséquent la suppression de l'article plus justifiée, si le nom appellatif peut être regardé comme adjectif. „Elle est encore fille, elle n'est pas mariée; il est garçon“. Acad. „Les peuples qui étaient amis ou alliés, se ruinaient par les présens immenses qu'ils faisaient pour conserver la faveur“ Mont.

Si le sens exige que l'attribut se modifie, soit par une phrase relative, soit par un régime indirect, soit par un adjectif, on lui donne l'article, pour marquer l'individualité. „Le père de cet enfin est un cordonnier qui demeure dans la maison voisine“. Berquin. Le pronom, dit Girault-Duvivier, ne peut jamais se rapporter à un nom pris dans un sens indéterminé, c'est-à-dire qui n'a ni article, ni équivalent de l'article. Ainsi l'on ne doit pas dire: L'homme est animal qui raisonne, mais: L'homme est un animal qui raisonne. „Du tems d'Auguste les Romains étaient les maîtres de toute la Méditerranée“ Mont. „Le despotisme est un maître sévère, qui éclaire par une rude discipline“. Salvandy. „Elle est témoin de ce qui s'est passé; elle en est un bon témoin“ Acad. „Un ami dans le malheur est un véritable ami“. Berquin. „Si vous êtes un vrai soldat, je vous ménerai si loin que vous pourrez à peine recevoir des nouvelles de Suède une fois en trois ans“. Volt. — Cependant il y a beaucoup d'exemples où, sous les mêmes conditions, les mêmes auteurs suppriment l'article. „Guadet à vingt ans était déjà orateur politique“. Lam. „La vie est chose si légère qu'elle ne vaut pas l'heure de sommeil que nous perdons à la regretter“. Ib. „Pierre le Grand était bon ingénieur lui-même, bon capitaine de vaisseau, habile pilote, etc. Volt. „Joseph était fils aîné de Léopold“. Ib. „Ma mère avait reçu de sa mère au lit de mort une belle bible de R., dans laquelle elle m'apprenait à lire, quand j'étais petit enfant“. Lam. Pour justifier la suppression de l'article dans ces endroits nous pouvons recourir à la licence rhétorique, en vertu de laquelle les auteurs négligent quelquefois l'usage ordinaire, principalement quand la vivacité des sentimens l'occasionne. Mais selon les circonstances il y aura encore d'autres raisons d'explication, comme dans le dernier exemple où le substantif *enfant*, précédé de l'adjectif *petit*, est à regarder comme une seule notion, remplaçant un terme diminutif. Dans le passage: „Pierre le Grand était bon ingénieur...“, c'est sans doute le caractère de l'énumération qui diminue l'influence de l'adjectif, de sorte que de telles propositions ne diffèrent guère des simples énumérations dont nous avons fait mention au haut (II, 4).

L'attribut, sans être modifié, prend l'article indéfini, quand le substantif sert à indiquer une certaine classe. „Si vous agissez ainsi, vous n'êtes pas *un homme*“. Acad. En disant ainsi, on fait sous-entendre: un homme dans le vrai sens du mot, par opposition à des hommes faibles. Le même substantif s'emploie sans article dans cet exemple: „Ce n'est encore qu'un enfant; quand il sera *homme*...“, c'est-à-dire, quand il sera adulte, parvenu à l'âge de virilité. On reconnaît sans peine que le mot *homme* dans ce dernier exemple se prend adjectivement, et qu'il ne sert pas à indiquer une certaine classe. — Pour cette même raison on comprendra l'usage de l'article dans de tels endroits: „Je suis *un révolutionnaire*, disait Danton, je ne suis pas une bête féroce, je n'aime pas le sang des rois vaincus, adressez-vous à Marat“. Lam. „Danton était *un homme*, Robespierre était *une idée*“. Ib. „Petersbourg était déjà *une ville* en 1705“. Volt. „On pourrait me croire capable de négligence, ou imaginer que je suis *un voleur*“. Berquin. „Ainsi Rome n'était pas proprement *une monarchie* ou *une république*, mais la tête d'un corps formé par tous les peuples du monde“. Mont. „Un désir enfin satisfait est *un bonheur*“. Lam. „Les femmes tatares disent à leurs maris, lorsqu'ils reviennent sans butin: Tu n'es pas *un guerrier*, parceque tu ne m'as rien rapporté“. Salvandy. — De même l'article défini se met devant l'attribut, sans que celui-ci soit modifié par aucune addition, mais s'il exprime par opposition à un autre attribut un sens déterminé. „Il était l'ambassadeur, je n'étais, moi, que le secrétaire“. Rouss. „Vous me prenez donc pour le roi? répond Clery. Quoi, reprend le paysan, vous n'êtes pas *le roi*?“ Lam.

Quelque grandes que soient les difficultés, quant à l'usage de l'article devant l'attribut qui sert à qualifier le sujet, il n'y en a presque point, si l'attribut sert à qualifier le régime direct. L'article se supprime toujours devant cet attribut, à moins qu'il ne soit expressément modifié par une addition individualisante. „Charles XII avait conservé dans l'inflexibilité de son caractère cette timidité qu'on nomme *mauvaise honte*“. Volt. „Les Romains ne pouvaient guère connaître cette vertu que nous appelons *humanité*“. Mont. „Les femmes pleuraient de joie en revoyant *vainqueurs* leurs maris“. Lam. „La révolution l'avait trouvé *colonel* et l'avait promu au rang de *général*“. Ib. — Dans les passages où l'attribut du régime direct se trouve précédé de l'article défini, il est partout modifié par un régime indirect. „Charles XII se déclara *le protecteur des sujets protestans* de l'empereur en Silésie“. Volt. „Le czar se déclara *le chef de la religion*“. Ib. „Le czar Pierre entreprit de rendre la Russie *le centre de l'Asie et de l'Europe*“. Ib. „Le grand Frédéric appelait Paoli *le premier capitaine de l'Europe*“. Lam. „On conduisait prisonnier ce roi qui peu d'années auparavant s'était ou *l'arbitre du nord et la terreur de l'Europe*“. Volt. — L'article indéfini se met bien rarement devant l'attribut qui sert à qualifier le régime direct, mais il sera indispensable dans de tels cas où l'attribut désigne une certaine classe, comme dans cet endroit: „Louis XVI ne se souvenait plus qu'il était roi; il se croyait *un homme* vulgairement heureux“. Lam. Cet exemple est bien propre à montrer la différence entre l'attribut sans article et celui avec cette partie d'oraison. L'attribut *roi* se met sans article, parcequ'il s'exprime par un nom appellatif qui sert à qualifier le sujet d'une manière vague, sans indiquer une étendue déterminée; l'attribut *un homme vulgairement heureux* s'emploie avec l'article indéfini, parcequ'il désigne une certaine classe. Ce sens restreint se donne à l'attribut *un homme* par l'addition de *vulgairement heureux*, il est vrai, mais il se peut aussi que l'attribut, exprimé par un

substantif sans qualificatif, désigne par lui seul une certaine classe, comme nous le voyons dans ce passage: „Dans toute autre occasion Sapiaha ne lui (à Charles XII) aurait paru qu'un mécontent; mais dans ces conjonctures délicates il ne balançait pas à le croire un traître“. Volt.

Remarque. L'attribut qualifiant, soit le sujet soit le régime direct, se trouve quelquefois précédé de la préposition pour, quand il s'agit moins de prononcer directement un jugement, que de l'indiquer par approximation, comme en latin dans de telles phrases: pro hoste habere, pro nihilo putare. Ce sont ordinairement ces quatre verbes: choisir, passer, prendre et reconnaître, auxquels les grammairiens bornent cette construction; mais il y en a encore d'autres (compter, avoir, tenir...), savoir tous ceux qui, dans une acception particulière, signifient estimer, réputer, car c'est à ce sens que, à ce qu'il semble, s'attache principalement la préposition pour. „Cela passe pour article de foi“. Acad. „Il faut compter ce général pour dix mille hommes“. Ib. „Le vieux commandant, dépouillé et laissé pour mort, courait nu et sanglant autour de la cour“. Lam. „Oh, le monstre! s'écria-t-elle, il me prend pour un assassin!“ Ib. „Robespierre n'était que stoïque, il prenait l'inflexibilité pour la force, l'obstination pour la volonté“. Ib. „Il prit ses géoliers et ses gardes pour convives, à défaut d'autres compagnons de plaisir“. Ib. „Comptez-vous pour rien la gloire d'être la femme du meilleur et du plus persécuté des hommes“. Ib. Voilà des exemples où il est facile à reconnaître la signification de l'approximation. D'autres passages montrent la tendance de s'exprimer distinctement, de sorte qu'il soit impossible de confondre le régime direct avec son attribut. „La mère de Darius prit Ephestion pour Alexandre“. Acad. „Je ne prends point pour juge un peuple téméraire“. Rac. La tendance de s'exprimer distinctement prévaut tellement dans l'usage de la préposition pour, que les auteurs s'en servent, quand même il serait impossible de confondre le régime direct et l'attribut. „Je ne le connais plus que pour votre assassin“. Rac. „Les ambassadeurs le prirent pour un génie médiocre, et le peignirent tel à leurs maîtres“. Volt. „Je l'ai pris pour l'effet d'une sombre vapeur“. Rac. Si cette tendance se fait moins reconnaître, la préposition pour se supprime. „Je le connais homme de bien, tous les départemens le connaissent comme moi“. Lam. Mais la plupart des endroits dans les divers auteurs prouvent que l'usage, cet arbitre des langues, a attaché la préposition pour à certains verbes, principalement à ceux que nous avons allégués au haut, sans qu'il soit possible d'en trouver toujours un commentaire explicatif. „Je vous reconnais pour un honnête homme“. Acad. „Je vous ai toujours reconnu pour un bon citoyen“. Lam. „Vous me prenez donc pour le roi?“ Ib. „Renschild passait pour le meilleur général de Charles XII“. Volt. „La France n'ayant plus l'Angleterre pour ennemie, força bientôt les autres puissances à s'accommoder“. Ib. „Le sénat romain aimait mieux tenir toute la nation pour criminelle et se réserver une vengeance utile“. Mont. „Tenez-moi pour un méchant homme, si...“. Acad. — Quant à l'emploi de l'article devant l'attribut, introduit par la préposition pour, l'usage est assez arbitraire. Nous comprenons bien que l'article défini est nécessaire dans un endroit comme celui-ci: „L'opéra de Paris passe pour le spectacle le plus pompeux, le plus admirable qu'inventa l'art humain“. Rouss. Mais en lisant dans Voltaire: „Quelques personnes ont voulu faire passer ce prince pour un bon mathématicien“, et dans le Dict. de l'Acad.: „Il passe pour bon médecin, pour grand géomètre; il passe pour un homme de bien...“, nous serons convaincus, qu'il y a des phrases où il est tout égal de mettre ou de supprimer l'article indéfini. — Ajoutons encore un exemple de l'article partitif: „Il y a dans l'Afrique des souverains qui versent le sang de leurs sujets de leurs mains, mais ces monarques passent pour des barbares“. Volt.

Enfin nous avons encore à mentionner que le verbe regarder, dans le sens de réputer, estimer, se joint avec comme, sous les mêmes conditions qu'à l'égard de la préposition pour. „Il fallait cacher cette démarche au sénat, qu'il regardait comme un ennemi encore plus intraitable“. Volt. „Les Turcs regardent comme barbare la coutume des chrétiens de porter des épées en tems de paix“. Ib. „Nous devons regarder la vie comme une chose qui n'est pas à nous, parcequ'elle nous a été donnée“. Rouss. „Cette belle action fut regardée comme une trahison“. Acad.

7. *L'apposition* se met en général sans article, ce qui se conçoit facilement de ce que nous venons d'observer sur l'usage de l'article devant l'attribut, principalement si nous considérons que l'apposition est le retranchement d'une proposition relative, formée avec le verbe être et un attribut substantif. L'apposition est accompagnée de l'article défini, si elle est distinctive, comme dans ces phrases: *Racine le père, Racine le fils*. Le caractère

Schulnachrichten.

I. Allgemeine Lehrverfassung.

Prima.

Ordinarius: Herr Professor Dr. Saage.

A. Sprachen. 1) Deutsch: Klopstock's und Lessing's Zeitalter. Monatliche Aufsätze. Uebungen im Disponiren. Das Wesentlichste aus der empirischen Psychologie. 3 St. Professor Dr. Otto. 2) Latein: Hor. carm. lib. I. und II. Sat. I. 1 Epist. I. 2, 3, 4, 6. Die meisten Oden wurden memorirt. 2 St. Oberlehrer Dr. Fünge. Tac. Ann. II. und III. Cic. de nat. deor. I. und II. Privatim: Sall. Cat. Liv. XXIV. Monatlich ein Aufsatz; wöchentlich ein Penium nach Kämpf und Süpffe oder frei gewählt. Einiges aus den römischen Antiquitäten, der Synonymik, Stilistik, der größeren Grammatik von Ferd. Schulz. 6 St. Der Direktor. 3) Griechisch: Plat. Phaedon. Soph. Antig. Hom. II. XVI—XIX incl. Grammatik, insbesondere der Infinitiv, das Participium, das Adjectiv. verb. und die Negationen. Alle 14 Tage ein Exercitium. Extemporalien. 6 St. Saage. 4) Französisch: Montesquieu Cons. I—VII. Grammatische Wiederholungen nach Fünge's Lesebuch. Extemporalien. 2 St. Fünge. 5) Hebräisch: Exodus I—XI. Ps. CX—CXIV, CXVI, CXXX—CXXXIII. Syntax und Wiederholung der Formenlehre nach Bosen. 2 St. Religionslehrer Austen. 6) Polnisch: Zusammen mit Sekunda A. und B. Erste Abtheilung. Grammatik nach Szostakowski: Die Formenlehre und Syntax. Gelesen und erklärt wurden ausgewählte Stücke aus Nowe Wypisy Polskie und Einiges aus Krasiecki's Doswiadczyński. Correctur der dreiwöchentlichen meistens freien Arbeiten. 2 St. Gymnasiallehrer Kawczyński. Zweite Abtheilung. Grammatik nach Popliński. Die Formenlehre nebst besonderer Hervorhebung der Lehre vom Verbum. Gelesen und grammatisch erklärt wurden aus den Nowe Wypisy Polskie die Stücke von Seite 1—20. Correctur der seit Ostern wöchentlich angefertigten Exercitien. 2 St. Kawczyński.

B. Wissenschaften. 1) Religion: Kirchengeschichte bis Carl d. Gr. Uebersetzung und Erklärung des Evang. nach Lucas. 2 St. Austen. Für die evangelischen Schüler: Lectüre ausgewählter Abschnitte aus den Briefen an die Korinther. Neuere Kirchengeschichte. Kurze Uebersicht der Glaubenslehre. 2 St. Pfarrer Dr. Herrmann. 2) Mathematik: Wiederholungen, binomischer Lehrsatz, arithmetische Reihen höherer Ordnung. Ergänzungen und Erweiterungen der Planimetrie. Stereometrie. 4 St. Oberlehrer Diez. Außer einer großen Menge in der Schule durchgearbeiteter Aufgaben wurden den Schülern der obern Klassen schwierigere zur häuslichen Lösung gestellt und diese vom Lehrer corrigirt. In der Mathematik und Physik wurde der Unterricht in allen Klassen an die entsprechenden Handbücher von Koppe angeschlossen. 3) Geschichte und Geographie nach Pütz und Bender: Neuere Zeit bis 1815 mit besonderer Berücksichtigung des deutschen Volkes. Brandenburgisch-preussische Geschichte. Geographische Wiederholungen namentlich von Deutschland und Preußen. 3 St. Kawczyński. 4) Physik: Lehre vom Schall und vom Lichte. Mathematische Geographie. 2 St. Diez.

Ober-Secunda.

Ordinarius: Herr Professor Dr. Otto.

A. Sprachen. 1) Deutsch: Grundzüge der Rhetorik und Poetik. Monatliche Aufsätze mit Dispositions-Übungen. Einzelne inhaltreiche Gedichte erklärt und memorirt. 2 St. Otto. 2) Latein: Liv. XXII, Cic. de senect. Orat. pro rege Dejotaro, pro Ligario. Plaut. Captivi. Privatim Caes. bell. Gall. lib. III. IV. Cicero pro Archia poeta. Grammatik nach F. Schulz: syntaxis modorum. Wöchentlich ein Exercitium. Extemporalien. Zwei Aufsätze. 8 St. Otto. Virgil. Aen. lib. III. IV. 2 St. Otto. 3) Griechisch: Xen. Mem. III. und IV. Cursorisch: Xen. Anab. I., privatim: Xen. Anab. II. Hom. Odys. X—XIII incl. Grammatik: Syntax der Tempora und Modi bis zum Infinitiv. Alle 14 Tage ein Exercitium. 6 St. Saage. 4) Französisch: Salvandy, Sobieski ed. Göbel. Grammatik nach Junge's Lehrbuch. Extemporalien. 2 St. Junge. 5) Hebräisch: Die Formenlehre nach Vofen. Übungen im Uebersetzen und Analysiren nach Vofen. 2 St. Aufen. 6) Polnisch: zusammen mit Prima.

B. Wissenschaften. 1) Religion: Die h. Sacramente, von dem allerheiligsten Altars-Sacrament ab bis zu Ende. Die letzten Dinge. Kirchengeschichte der Reformation. 2 St. Aufen. Für die evangelischen Schüler: Lectüre und Erklärung der ersten 10 Kapitel des Ev. Joh. Kirchengeschichte des Mittelalters. 2 St. Herrmann. 2) Mathematik: Wiederholung der quadratischen Gleichungen und der Lehre von den Potenzen. Logarithmen und logarithmische Gleichungen, Zinszinsrechnung, arithmetische und geometrische Reihen, Rentenrechnung. Gleichheit und Aehnlichkeit der Figuren, Ausmessung der geradlinigen Figuren und des Kreises. Trigonometrie bis zur Berechnung des rechtwinkligen und gleichschenkligen Dreiecks einschließlich. Aufgaben wie bei Prima. 4 St. Tieg. 3) Geschichte und Geographie: Römische Geschichte bis 476. Wiederholung der Geographie der wichtigsten europäischen Staaten und Afrikas. 3 St. Kawczynski. 4) Physik: Electricität. 1 St. Tieg.

Unter-Secunda.

Ordinarius: Der Direktor.

A. Sprachen. 1) Deutsch: Rhetorik nebst der Lehre von den Tropen und Figuren. Übungen in mündlichen Vorträgen verbunden mit Dispositionsübungen. Die Privatlectüre wurde kontrollirt und in besonderen Stunden besprochen. Hin und wieder eine Declamationsübung. Monatlich ein Aufsatz. 2 St. Gymnasiallehrer Dr. Königsbeck. 2) Latein: Cic. pro Sext. Roscio Am. und pro Archia poeta. Liv. XXII. Geeignetes memorirt. Privatim die Biographien des Corn. Nepos. Wöchentlich ein lateinisches Pensum. Schriftliche und mündliche Übungen nach Süpfe und Ferd. Schulz. Wiederholung und Erweiterung der Etymologie und Syntax nach Ferd. Schulz. 8 St. Der Direktor. Virgil mit Ober-Secunda. 3) Griechisch: Xen. Cyrop. I. und ein Theil von Lib. II. Grammatik: Wiederholung der Etymologie. Syntax: Artikel, Pronomen und Casus. Alle 14 Tage ein Exercitium. 4 St. Saage. Hom. Odys. V., VI., VII. und ein Theil von VIII. mit besonderer Berücksichtigung der Formenlehre. Ueber 100 Verse memorirt. 2 St. Königsbeck. 4) Französisch: Voltaire Charles XII. lib. IV. und V. Grammatik nach Junge's Lehrbuch. Schriftliche Übungen. 2 St. Junge. 5) Polnisch: zusammen mit Prima.

B. Wissenschaften. 1) Religion mit Ober-Secunda vereint. 2) Mathematik: Gleichungen des ersten und zweiten Grades, Proportionen. Die Lehre vom Kreise, Gleichheit und Aehnlichkeit der Figuren. Aufgaben wie in Prima. 4 St. Tieg. 3) Geschichte und Geographie und 4) Physik mit Ober-Secunda.

Ober-Tertia.

Ordinarius: Herr Oberlehrer Dr. Junge.

A. Sprachen. 1) Deutsch: Die wichtigsten Abschnitte aus der Grammatik, insbesondere die Satzlehre im Anschluß an die Interpunktionslehre von Otto. Declamationsübungen in Verbindung

mit Erklärungen der gelernten Gedichte. Aufsätze. 2 St. Junge. 2) Latein: Caes. bell. Gall. lib. I. und II. bell. civ. III. Grammatik nach Schulz bis zu Ende. Wöchentliche Exercitien und grammatische Uebungen nach Schulz Aufgaben-Sammlung. 8 St. Junge. Ovid Met. Daedalus, Achelous, Philemon und Baucis, Orpheus und Ceres und Proserpina. 2 St. Saage; von Neujahr ab Candidat Dr. Prätorius. 3) Griechisch: Xen. Anab. III. und IV. Hom. Odys. I., memorirt 50 Verse. Grammatik Wiederholungen. Unregelmäßige Verba. Uebungen aus Halm. Wöchentlich ein Exercitium. 6 St. Oberlehrer Lindenblatt. 4) Französisch: Aus Junge's Lehrbuch die Erzählungen bis zu Ende. Grammatik bis §. 68. Schriftliche Uebungen. 3 St. Junge.

B. Wissenschaften. 1) Religion: Urzustand, Sündenfall und Erlösung, Heiligung und Rechtfertigung. Die h. Sacramente im Allgemeinen und Taufe und Firmung insbesondere. 2 St. Auster. Für die evangelischen Schüler: Wiederholung des 2. und Durchnahme des 3. Glaubens-Artikels. Lectüre und Erklärung der Apostelgeschichte. 2 St. Herrmann. 2) Mathematik: Potenzen mit ganzen und gebrochenen, positiven und negativen Exponenten, Ausziehen der Quadrat- und Kubikwurzel, Gleichungen vom ersten Grade mit einer Unbekannten. Die Lehre vom Dreieck, Viereck und vom Kreise. Geometrische Constructionen. 3 St. Tiez. 3) Geschichte und Geographie: Die deutsche Geschichte bis 1806 und die brandenburgisch-preussische Geschichte. Geographie: Deutschland Preußen, Belgien, Holland und Frankreich. Kartenzeichnen. 4 St. Kawczynski.

Unter-Tertia.

Ordinarius: Herr Oberlehrer Lindenblatt.

A. Sprachen. 1) Deutsch: Erklärung poetischer und prosaischer Stücke. Orthographische und grammatische Belehrungen. Memoriren und Declamiren von Gedichten. Wiederholung der Interpunctionslehre nach Otto. Aufsätze. 2 St. Lindenblatt. 2) Latein: Caes. bell. Gall. IV. V. Syntax der Tempora und Modi bis zum Infinitiv. Wiederholung der Formenlehre und der syntaxis casuum. Uebungen aus Schulz Aufgaben-Sammlung. Wöchentlich 1 Exercitium. 8 St. Lindenblatt. Ovid. Met. nach Nadermann lib. I. II. III. 2 St. Otto. 3) Griechisch: Wiederholung des Penultims der Quarta. Die Verba auf *uu*. Jakobs griech. Lesebuch. Xen. Anab. I. 1—5. Wöchentlich ein Exercitium. 6 St. Lindenblatt. 4) Französisch: Wiederholungen von Anfang bis zum regelm. Verbum. Uebersetzung der entsprechenden Uebungsstücke aus Junge's Grammatik. Alle 14 Tage eine schriftliche Arbeit. 2 St. Hilfslehrer Schütze; von Neujahr ab Prätorius.

B. Wissenschaften. 1) Religion mit Obertertia combinirt. 2) Mathematik: Wiederholung der gemeinen und der Decimalbrüche, Buchstaben-Rechnung, Potenzen mit ganzen positiven und negativen Exponenten. Lehre vom Dreieck. Geometrische Constructionen. 3 St. Tiez. 3) Geschichte und Geographie: Römische Geschichte bis Constantin d. Gr. Geographie Griechenlands, der Türkei, Italiens, Spaniens, Portugals, Frankreichs, Belgiens, Hollands und der Schweiz. Kartenzeichnen. 3 St. Gymnasiallehrer Dr. Malina. 4) Naturbeschreibung: Botanik nach dem System von Linné im Anschluß an den Catalog. plant. von Saage. Im Sommer öftere botanische Excursionen. Beaufsichtigung der Anlegung von Herbarien. 2 St. Schütze; von Neujahr ab Prätorius.

Quarta.

Ordinarius: Herr Gymnasiallehrer Dr. Königsbeck.

A. Sprachen. 1) Deutsch. Anknüpfend an die Lectüre von Stücken aus dem zweiten Theile des Otto'schen Lesebuchs wurde die Lehre vom Satz und den bei- und unterordnenden Conjunctionen, desgleichen die Interpunctionslehre vorgetragen. Ebenfalls an die Lectüre lehnten sich auch meistens die Aufsätze, die erzählender und beschreibender Natur waren, an. Auch wurde zu Aufsätzen die Ueber-

setzung eines Kapitels aus Cornel verwendet. Im mündlichen Nacherzählen der prosaischen und poetischen Stücke, die in der Klasse gelesen und erklärt waren, wurden die Schüler stets geübt. Declamationsübungen fanden gleichfalls wöchentlich statt. 2 St. Königsbed. 2) Latein: Grammatik: Wiederholung der Formenlehre bis auf die Wortbildungslehre nach Schulz Grammatik. Die Lehre von der Uebereinstimmung der Satztheile, die Syntaxis casuum und die syntactischen Eigenthümlichkeiten im Gebrauche der Adjectiva und Pronomina, die Lehre vom Infinitiv, vom Participium, vom Gebrauche der Conjunctionen ut, ne, quo, quin, quominus u. s. w. Im Anschlusse daran wurden die Abschnitte I—VII. aus den Aufgabensammlungen von Schulz übersetzt und wöchentlich 1 Exercitium gemacht. Corn. Nep. VIII—XV. incl. 8 St. Königsbed. Phaedrus ausgewählte Fabeln aus den ersten Büchern, deren viele memorirt wurden. 2 St. Königsbed. 3) Griechisch: Formenlehre bis zu den Verben auf *μῆ* excl. Die sich hieran schließenden Abschnitte aus dem Lesebuche von Jacobs wurden übersetzt, die Vocabeln und einige kleinere Sätze gelernt. Wöchentlich 1 Exercitium aus dem Deutschen in's Griechische. 6 St. Königsbed. 4) Französisch: Aus dem Übungsbuche von Plöz lect. 1—45. Die entsprechenden grammatischen Regeln wurden ausführlich erläutert, die deutschen Stücke als schriftliche Exercitien benützt. Allmonatlich eine schriftliche Probearbeit. 2 St. Schütze; von Neujahr ab Prätorius.

B. Wissenschaften. 1) Religion: Biblische Geschichte des alten Testaments 115—125, des neuen Testaments 75—94. Von den Gnadenmitteln. Das katholische Kirchenjahr. 2 St. Auster. — Für die evangelischen Schüler: Das Kirchenjahr. Wiederholung des 1. und Durchnahme des 2. Glaubensartikels. Lectüre und Erklärung ausgewählter Abschnitte aus den prophetischen Büchern des alten Testaments. 2 St. Herrmann. 2) Mathematik: Geometrie: die ersten Principien bis incl. Congruenz der Dreiecke. Die schwierigeren Sätze wurden als besondere Aufgaben nach der Durchnahme ausgearbeitet. Lösung entsprechender Aufgaben. Wiederholung des Pensums nach Koppe §. 1 bis §. 99. Arithmetik: Decimalbrüche mit wissenschaftlicher Begründung, die dazu und zur Geometrie notwendigen algebraischen Sätze praktisch erläutert. Aufgaben über Decimalbrüche. 3 St. Schütze; von Neujahr ab Prätorius. 3) Geschichte und Geographie: Geschichte der orientalischen Völker und der Griechen; die Anfänge der römischen Geschichte. Geographie von Griechenland und dem alten Italien, Asien, Afrika, Amerika und Australien nebst Uebungen im Kartenzeichnen. 3 St. Malina.

Q u i n t a .

Ordinarius: Herr Gymnasiallehrer Dr. Malina.

A. Sprachen. 1) Deutsch: Der erweiterte Satz; Verhältniß der Satztheile, die beordnenden Conjunctionen, Nebensätze mit dem Relativ. Declination und Conjugation. Uebungen im mündlichen und schriftlichen Erzählen. Kleine Beschreibungen. Lese- und Declamations-Uebungen. Wöchentlich eine schriftliche Arbeit. 3 St. Malina. 2) Latein: Vollständige Formenlehre mit Wiederholung des Pensums von Sexta. Die entsprechenden Beispiele aus Schulz's Übungsbuch und zusammenhängende Stücke. Dabei Einübung der wichtigsten syntactischen Regeln. Eine Anzahl von Fabeln wurde memorirt. Wöchentlich eine schriftliche Arbeit und ein Extemporale. 9 St. Malina. 3) Französisch: Nach dem Übungsbuche von Plöz Lect. 1—45. Die entsprechenden grammatischen Regeln wurden ausführlich erläutert. Die deutschen Stücke als schriftliche Exercitien benützt. Allmonatlich eine schriftliche Probearbeit. 3 St. Schütze; von Neujahr ab Prätorius.

B. Wissenschaften. 1) Religion: Biblische Geschichte des alten Testaments 57—115, des neuen Testaments 43—75. Die Gebote. Geographie von Palästina. 3 St. Auster. — Für die evangelischen Schüler: Erster Glaubens-Artikel. Wiederholung der alttestamentlichen und Durchnahme der neutestamentlichen Geschichten. Einübung der biblischen Bücher. 2 St. Herrmann. 2) Rechnen: Wiederholung der Lehre von den Brüchen. Regel de tri, gerade, umgekehrte, zusammengesetzte. Zins-, Rabatt- und Gesellschaftsrechnung. Proportionslehre. Die 4 Species der Decimalbrüche. Fleißiges Kopfrechnen. Von Stunde zu Stunde häusliche Aufgaben. 3 St. Technischer Hilfslehrer Rohde. 3) Geschichte und Geographie: Die wichtigsten Ereignisse aus der Geschichte des Mittelalters

nach Welter. Topische Beschreibung der einzelnen Länder Europas, besonders Deutschlands und Preussens. Versuche im Kartenzeichnen. 2 St. Malina. 4) Naturbeschreibung: Uebersichtliche Eintheilung der Naturwesen überhaupt und speciell des Thierreichs. Ausführlich den Abschnitt über die Vögel. Beschreibungen im Anschluß an die vollständige nach Saage's zoolog. Tafeln geordnete Sammlung des Museums. 2 St. Schütze; von Neujahr an Prätorius.

S e x t a.

Ordinarius: Herr Gymnasiallehrer Kawczynski.

A. Sprachen. 1) Deutsch: Leseübungen. Nacherzählen kürzerer Lesestücke. Aussagen auswendig gelernter Gedichte. Orthographische Uebungen. 3 St. Kawczynski. 2) Latein: Nach Schulz's Grammatik die Formenlehre bis zu den regelmäßigen Zeitwörtern nebst Uebersetzung der entsprechenden Uebungsstücke aus Schulz's Uebungsbuch. Correctur der wöchentlichen häuslichen und Klassen-Arbeiten. 9 St. Kawczynski.

B. Wissenschaften. 1) Religion: Biblische Geschichte des alten Testaments 1—57, des neuen Testaments 1—43. Von dem Glauben. Die Gebote. 3 St. Austen. — Für die evangelischen Schüler: Die Gebote. Alttestamentliche Geschichten. 2 St. Herrmann. 2) Rechnen: Die vier Species in ganzen unbenannten und benannten Zahlen und Brüchen mit Anwendung von Aufgaben aus der Regel de tri. Mündliche und schriftliche Aufgaben. 4 St. Rohde. 3) Geschichte und Geographie: Biographische Erzählungen aus der alten Geschichte. Geographische Vorbegriffe, Meere, Erdtheile. Näheres von Asien, Afrika, Australien, Europa. 2 St. Malina. 4) Naturbeschreibung: Uebersicht über die gesammten Naturreiche. Zur Einführung in die den Schülern dieser Stufe ferner stehenden Thierklassen lieferte das zoologische Museum des Gymnasiums passende Beispiele. In größerer Ausführlichkeit wurden die Säugethiere durchgenommen, von denen kurze Beschreibungen geliefert wurden, wozu die in dem Museum vorhandenen Exemplare den Schülern vorgeführt wurden. 2 St. Schütze; von Neujahr an Prätorius.

Bemerkung. Aus den vier untern Klassen wurden im Ganzen 27 Schüler in besondern Stunden durch den Religionslehrer Austen zur ersten heil. Communion vorbereitet und Sonntag den 17. Juli o. angenommen.

Fertigkeiten. 1) Schönschreiben: In Sexta und Quinta wurden die deutschen und englischen Buchstaben in genetischer Folge nach den an der Tafel vom Lehrer vorgeschriebenen Mustern eingeübt. In jeder Stunde wurde eine Probeseite geliefert. In jeder Klasse 3 St. Rohde. 2) Gesang: In Sexta und Quinta das Wichtigste aus der Rhythmik, Melodik und Dynamik nach Schelterer's Chorgesangschule. Von Kirchen-, Vaterlands-, Turn- und Gelegenheits-Gesängen die erste und zweite Stimme eingeübt. 2 St. Rohde. In Tertia und Quarta vierstimmige Gesänge derselben Art. 1 St. Rohde. Mit Prima, Secunda und einem Theil von Tertia vier- und achsstimmige Gesänge eingeübt, welche öffentlich aufgeführt wurden. 2 St. Rohde. 3) Zeichnen: Sexta. Gerade und krumme Linien, angewandt auf häusliche Gegenstände; dann kleine Landschaften mit leichter Schattirung nach Vorlegeblättern. 2 St. Rohde. Quinta. Gerad- und krummlinige Gegenstände, Blätter, Blumen, kleine Landschaften in Conturen und Schattirungen nach Vorlegeblättern von Hermes. 2 St. Rohde. Quarta. Fortgesetzte Uebungen im freien Handzeichnen von Blumen, Landschaften und Thieren. 2 St. Rohde.

Anmerkung. Außerdem haben Schüler aus der Prima, Secunda und Tertia seit Januar o. am geometrischen Zeichenunterricht Theil genommen. Wöchentlich 2 St. Rohde.

4) Stenographie: Sechs Schüler der oberen Klassen — die Abiturienten Fender, Fuhg, Hamilton, Kienthal, der Unterprimaner Braun und der Obersecundaner Müller — welche bereits im vorigen Schuljahre einen Cursus in der Gabelsbergerschen Stenographie durchgemacht, vereinigten sich unter Leitung des Oberlehrer Tiez zur weiteren Ausbildung in der genannten Kunst. Seit Ostern fand wöchentlich eine Uebungsstunde statt, an welcher vorgenannte Schüler mit lobens-

werthem Eifer und gutem Erfolge sich beteiligten. — Außerdem ertheilte Oberlehrer Tieg mit Genehmigung der vorgesetzten Behörde in der Obertertia seit Ostern in einer Stunde wöchentlich Unterricht in der Stenographie. Es nahmen alle Schüler der Klasse daran Theil. Die meisten bewiesen recht lobenswerthen Eifer und machten überraschende Fortschritte, so daß sie zum Schluß im Stande waren, stenographische Schrift sicher und im Ganzen geläufig zu lesen, einige sogar ziemlich geläufig zu schreiben. 5) Turnen am Mittwoch und Sonnabend von 5—7 Uhr unter Leitung des Dr. Funge.

Vertheilung der Stunden unter die Lehrer am Anfange des Schuljahres.

Lehrer.	I.	II. a.	II. b.	III. a.	III. b.	IV.	V.	VI.	Summe.
1. Braun , Professor und Direktor, Ordinarius von II. b.	Lat. 6		Lat. 8						14
2. Dr. Saage , Professor, erster Oberlehrer, Ordinarius von I.	Griech. 6	Griech. 6	Griech. 4	Lat. 2					18
3. Dr. Otto , Professor, zweiter Oberlehrer, Ordinarius von II. a.	Deutsch 3	Deutsch 2 Lat. 8	Lat. 2		Lat. 2				17
4. Dr. Funge , dritter Oberlehrer, Ordinarius von III. a.	Lat. 2 Franz. 2	Franz. 2	Franz. 2	Lat. 8 Deutsch 2	Franz. 3				21
5. Austen , Religionslehrer.	Rel. 2 Hebr. 2	Rel. 2 Hebr. 2		Rel. 2		Rel. 2	Rel. 3	Rel. 3	18
6. Tieg , vierter Oberlehrer.	Math. 4 Phys. 2	Math. 4 Phys. 1	Math. 4	Math. 3	Math. 3				21
7. Vindenblatt , erster ordentlicher Lehrer, Oberlehrer, Ordinarius von III. b.				Griech. 6	Lat. 8 Griech. 6 Deutsch 2				22
8. Kawczynski , zweiter ordentlicher Lehrer, Ordinarius von VI.	Gesch. 3	Gesch. 3		Gesch. 4				Lat. 9 Deutsch 3	22
9. Dr. Malina , dritter ordentlicher Lehrer, Ordinarius von V.					Gesch. 3	Gesch. 3	Lat. 9 Deutsch 3 Gesch. 2	Gesch. 2	22
10. Dr. Königsbeck , viertes ordentlicher Lehrer, Ordinarius von IV.			Griech. 2 Deutsch 2			Lat. 10 Griech. 6 Deutsch 2			22
11. Hilfslehrer Schütze . Höchste ordentliche Stelle.					Naturg. 2 Franz. 2	Franz. 2 Math. 3	Naturg. 2 Franz. 3	Naturg. 2	16
12. Nohde , technischer Hilfslehrer.		Singen 2			Singen 1	Zeichnen 2	Singen 2 Zeichnen 2 Schreiben 3 Rechnen 3	Zeichnen 2 Schreiben 3 Rechnen 4	24
13. Dr. Herrmann , Pfarrer, evangelischer Religionslehrer.	Rel. 2	Rel. 2		Rel. 2		Rel. 2	Rel. 2	Rel. 2	12
									249

Bemerk. zu 11. Der wissenschaftliche Hilfslehrer Schütze wurde von Neujahr an vertreten durch den Candidaten Dr. Brätorius.

II. Höhere Verordnungen.

1. Durch Ministerial-Erlaß vom 11. August 1863 wird zur Kenntniß gebracht, daß der Herr Minister für Handel, Gewerbe und öffentliche Arbeiten unter dem 3. Juni 1863 ein neues Reglement über die Beschäftigung und Anstellung von Civilanwärttern im Postdienst erlassen hat. Es wird bestimmt, daß:

- a) Post-Cleven nur auf Grund eines Maturitätszeugnisses,
- b) Post-Expedienten-Anwärter nur nach mindestens einjährigem Besuch der Secunda,
- c) Post-Expeditions-Gehülfen nur bei nachgewiesener Reise für die Secunda angenommen werden.

2. Verfügung des Königl. Provinzial-Schul-Collegiums vom 2. September 1863: Mittheilung, daß die bisherige Hülfstelehrerstelle in eine fünfte ordentliche Lehrerstelle umgewandelt sei.

3. Verfügung vom 4. September 1863: Der Direktor wird beauftragt, den Oberlehrer Dr. Bender, welcher, zum Professor an dem Königl. Lyceum befördert, mit dem 1. Oktober 1863 aus seinem Verhältnisse zu dem Gymnasium ausgeschieden ist, die Anerkennung seiner bisherigen Leistungen, sowie die Glückwünsche für seine Zukunft von Seiten des Königl. Provinzial-Schul-Collegiums auszusprechen. Zugleich wird mitgetheilt, daß:

- a) die durch das Ausscheiden des Professors Bender erledigte dritte Oberlehrerstelle dem bisherigen vierten Oberlehrer Dr. Funge,
- b) die vierte Oberlehrerstelle dagegen dem Oberlehrer Tieß verliehen,
- c) die durch Beförderung des Oberlehrer Tieß vakant gewordene zweite ordentliche Lehrerstelle durch den von dem Gymnasium zu Conitz berufenen Gymnasiallehrer Kawczyński besetzt,
- d) die bisher von ic. Bender geführte Verwaltung der Schülerbibliothek dem Oberlehrer Lindenblatt übertragen sei.

4. Verfügung vom 10. September 1863: Die in Folge der Pensionirung des Gymnasiallehrers Brandenburg vom 1. Oktober 1863 ab erledigte vierte ordentliche Lehrerstelle ist dem Kandidaten des höheren Schulamts Dr. Königsbeck verliehen worden.

5. Ministerial-Erlaß vom 20. Oktober 1863: Es wird unter Mittheilung eines Exemplars des neuen Reglements für den Unterricht im Zeichnen vom 2. Oktober 1863 dem Direktor und den Ordinarien zur Pflicht gemacht, dem Zeichenunterricht die gebührende Aufmerksamkeit zu schenken. Im Verfolge dieses Erlasses wird durch

6. den Ministerial-Erlaß vom 18. Mai c. der Direktor veranlaßt, diejenigen Schüler, welche später das Königl. Gewerbe-Institut zu Berlin zu besuchen beabsichtigen, auf die Wichtigkeit des Zeichenunterrichts aufmerksam zu machen. — In Folge dieser Erlasse wurde der technische Lehrer des Gymnasiums Rohde ersucht, in noch zwei außerordentlichen Zeichenstunden die Schüler aus den drei oberen Klassen, die sich zahlreich zur Theilnahme an diesem Unterrichte gemeldet hatten, zu unterrichten. Die Genehmigung der vorgesetzten Behörde erfolgte unter dem 22. Januar c. Durch dieselbe Verfügung wird gestattet, daß der Oberlehrer Tieß einigen Schülern der oberen Klassen Unterricht in der Stenographie ertheile. Es sind einige Primaner, die sich freiwillig meldeten, unterrichtet. Außerdem wurde von demselben Lehrer ein halbes Jahr hindurch in der Ober-Tertia in einer Stunde wöchentlich Unterricht in dieser Kunstfertigkeit ertheilt.

7. Verfügung vom 17. Dezember 1863: Dem fünften ordentlichen Lehrer Schütze ist auf Grund des Ministerial-Erlasses vom 15. Dezember ej. die Verwaltung der Gesang- und Musiklehrer-Stelle am hiesigen Königl. Lehrer-Seminar zunächst auf ein Jahr vom 1. Januar 1864 ab übertragen und zugleich wird die Stellvertretung des ic. Schütze durch den Kandidaten des höheren Schul-Amts Dr. Prätorius genehmigt. Nachträglich ist die officielle Anzeige eingegangen, daß Herr ic. Schütze vom 1. Oktober c. ab als Gesang- und Musiklehrer am Königl. Lehrer-Seminar definitiv angestellt ist.

8. Ministerial-Erlaß vom 21. Dezember 1863: In Bezug auf die Ausstellung des Abgangs-Zeugnisses für die nach dem ersten halben Jahre aus Secunda abgehenden Schüler, von welchem die Qualifikation zum einjährigem freiwilligen Militairdienst abhängig ist, war durch Erlaß vom 31. Oktober

1861 angeordnet worden, daß solche Abgangszeugnisse von der Lehrer-Conferenz festgestellt und darin bemerkt werden solle, ob der betreffende Schüler sich das bezügliche Pensum der Secunda „gut“ angeeignet habe. — Obiger Erlaß vom 21. Dezember 1863 erklärt nun das Prädikat „gut“ dahin, daß dasselbe nur die Zufriedenheit der Lehrer mit dem Fleiße und den Fortschritten des Schülers ausdrücken solle. Ob sich der Schüler ernstlich bemüht habe, auch nach seiner Versetzung in die Secunda allen Anforderungen dieser Klasse zu genügen, solches zu beurtheilen wird dem gewissenhaften und pädagogischen Urtheile der Lehrer-Conferenz anheimgegeben; zugleich aber wird Strenge zur Pflicht gemacht. — Die Bestimmung, daß derartige Zeugnisse von der Conferenz festgestellt werden sollen, gilt auch für die Fälle, wo die jungen Leute nach einem längeren als halbjährigen Aufenthalte aus der Secunda abgehen.

9. Verfügung vom 1. Juni 1864: Im Auftrage des Herrn Ministers der geistlichen u. Angelegenheiten und unter Hinweisung auf die erlassene Bekanntmachung der Königl. Regierung vom 11. März o. in *Nr* 12 des diesjährigen Amtsblattes theilt das Königl. Provinzial-Schul-Collegium die von dem Herrn Finanzminister unter dem 7. Februar o. erlassenen allgemeinen Bestimmungen mit über die Ausbildung und Prüfung für den Königl. Forstverwaltungsdienst. Die Zulassung zu dieser Laufbahn kann nur demjenigen gestattet werden, welcher

- a) das Zeugniß der Reife als Abiturient von einem Gymnasium u. s. w. und in diesem Zeugnisse in der Mathematik das Prädikat „befriedigend“ erhalten,
- b) das 23. Lebensjahr noch nicht überschritten hat,
- c) eine namentlich in Beziehung auf das Seh- und Hörvermögen fehlerfreie, kräftige, für die Beschwerden des Forstdienstes angemessene Körperbeschaffenheit besitzt,
- d) über tadellose sittliche Führung sich ausweist und
- e) den Nachweis der zur forstlichen Ausbildung erforderlichen Subsistenzmittel führt.

Das Weitere siehe in der oben angeführten Bekanntmachung der Königl. Regierung.

10. Verfügung vom 16. Juni 1864: Der Herr Minister hat genehmigt, daß in unserer Provinz von drei zu drei Jahren eine Conferenz der Direktoren sämtlicher Gymnasien und Realschulen in Königsberg stattfinde. Die nächste Conferenz wird in der Zeit um Pfingsten 1865 abgehalten werden. In der genannten Verfügung fordert das Königl. Provinzial-Schul-Collegium das Gymnasium auf, 4 bis 5 geeignete Berathungsgegenstände für die nächste Conferenz in Vorschlag zu bringen.

11. Verfügung vom 15. Juli 1864: Es wird ein eingehender Bericht eingefordert über das an unserm Gymnasium beobachtete Maß der griechischen und lateinischen Lektüre in den beiden oberen Klassen.

III. Chronik des Gymnasiums.

1. Das Schuljahr wurde Donnerstag den 24. September 1863 Morgens um 8 Uhr mit einem feierlichen Gottesdienste eröffnet.

2. Mit dem 1. Oktober 1863 schieden zwei Lehrer aus ihrem Verhältnisse zum Gymnasium. Der dritte Oberlehrer Dr. Bender wurde zum Professor am Königl. Lyceum befördert; der Gymnasiallehrer Brandenburg trat mit Pension in den Ruhestand. Diesen Lehrern fühle ich mich verpflichtet, im Namen des Gymnasiums für ihre vieljährigen Dienste hiermit den schulbigsten Dank auszusprechen. Statt ihrer wurde von dem genannten Tage ab Kawczyński als zweiter ordentlicher Lehrer und zugleich als Lehrer der polnischen Sprache von dem Königl. Gymnasium zu Conitz berufen, und Dr. Königsbeck als vierter ordentlicher Lehrer definitiv angestellt.

Peter Kawczyński, geboren zu Culm den 10. September 1824, empfing den ersten Unterricht auf der dortigen Stadtschule und bezog 1838 das neu gegründete Gymnasium seiner Vaterstadt. Mit dem Zeugnisse der Reife im Jahre 1846 entlassen, besuchte er die Universitäten Leipzig und

Breslau, wo er 1853 durch eine wohlbestandene Prüfung sich die unbedingte facultas docendi erwarb. Nach vollendetem Probejahr am Gymnasium zu Conitz verblieb er daselbst, bis er am 12. Januar 1856 definitiv als Hilfslehrer und kurz darauf als fünfter ordentlicher Lehrer angestellt wurde. Den 20. August 1858 wurde er zum vierten, den 9. März 1863 zum dritten ordentlichen Lehrer befördert und mit dem Anfange des verflossenen Schuljahres als zweiter ordentlicher Lehrer an das hiesige Gymnasium berufen.

Max Königsbeck, geboren den 6. November 1835 zu Wehlau, wo sein Vater Kreis-Steuer-Rendant war, genoss den ersten Unterricht bis zum 9. Lebensjahre auf der Schule seiner Vaterstadt. Nach der Pensionirung seines Vaters besuchte er die Köbenichtsche höhere Bürgerschule, folgte dann nach dem Tode seines Vaters seiner Mutter nach Guttstadt, wurde Schüler des hiesigen Gymnasiums und bezog 1856 mit dem Zeugnisse der Reise die Universität Königsberg, wo er mit Eifer dem Studium der Philologie oblag. Auf Grund seiner Dissertation de stoicismo M. Antonini und nach bestandnem examen rigorosum zum doctor philosophiae promovirt, hielt er von Michaelis 1861 ab als Mitglied des pädagogischen Seminars zu Königsberg an dem altstädtischen Gymnasium sein Probejahr ab, erwarb sich am 11. Juli 1862 von der Königl. wissenschaftlichen Prüfungs-Commission die unbedingte facultas docendi, wurde dann seit dem 1. Februar 1863 an dem hiesigen Gymnasium provisorisch beschäftigt und am 1. Oktober desselben Jahres definitiv angestellt.

3. Den 6. Oktober 1863 beging der um das Unterrichtswesen im Ermlande hochverdiente Herr Domkapitular Herholz zu Frauenburg sein fünfzigjähriges Priester-Jubiläum. Das Gymnasium über sandte ihm durch eine Deputation, welche aus dem Direktor und Religionslehrer bestand, seine aufrichtigsten Glückwünsche. Der Direktor richtete an den hochwürdigen Jubilar nachstehende Worte: Plurimum venerande Canonice! Gymnasium nostrum non praetermittendum existimavit, quin Tibi hunc diem festum, quem Tibi videre et celebrare per Dei, optimi patris nostri, summam misericordiam ac benignitatem contigit, — id quod paucis tantummodo mortalibus contingere solet — pio sinceroque animo congratularetur. Universa Warmia nostra carissima haud ignorat et hodie Tibi testificatur, quanta cum fide ac pietate, quanta cum laborum rerumque humanarum contemtione ac despicientia Tu in omnibus et infimis et summis Ecclesiae sanctae nostrae muneribus per quinquaginta annorum spatium officia Tua una cum animarum salute prosecutus sis. In erudienda etiam puerorum discentium aetate, in flore scholarum Warmiensium augendo et promovendo praeclara Te Tibi merita parasse hodierno die non est praetereundum silentio. — Nos omnes et nobiscum universa Warmia insignia Tibi, reverende Canonice, beneficia accepta referimus, Tibi gratias agimus precamurque intimis animi affectibus, ut Deus, benignissimus vitae humanae rector ac dominus, vires Tibi et mentis et corporis in longos annos promovere et integras conservare dignetur, Teque plurima illa quae Tu hodieque cum animo Tuo concepisti bona ac recta peragere posse patiat. Nos autem, Gymnasii Brunsbergensis magistri, rogamus Te atque obsecramus, ut vota haec, quae nuncupavi, cum illa qua Tu excellis humanitate accipias et Gymnasio nostro propensam Tuam voluntatem in posterum etiam conserves, nos autem omnes et magistros et discipulos piis Tuis precibus Deo nuncupandis amplectaris. Dixi.

Der Herr Jubilar sprach darauf freundlichst in kurzen lateinischen Worten seinen Dank aus.

4. Den 8. Oktober 1863 fand die Consekration unserer neu erbauten Gymnasialkirche, zu welcher sich von nah und fern gegen 60 Geistliche eingefunden hatten, in feierlichster Weise statt und wurde dieselbe von Seiner bischöflichen Hochwürden dem hochwürdigsten Herrn Weihbischof Dr. Frenzel vollzogen. Es hat gewiß auf alle Anwesenden einen unauslöschlichen Eindruck gemacht, als an dieser Stätte nach einer mehr als fünfzigjährigen Unterbrechung zum ersten Male wieder in einem feierlichen Pontifical-Amte das heil. Messopfer dargebracht wurde. Dem hochwürdigsten Herrn Weih-Bischof fühlt sich das Gymnasium zu dauernder Dankbarkeit verpflichtet für die große Aufopferung, mit welcher Derselbe den über vier Stunden dauernden, sehr anstrengenden feierlichen Akt vollzogen hat. Die Feier selbst wurde durch die Anwesenheit des höchsten Beamten der Provinz, Seiner Excellenz des Herrn Oberpräsidenten Dr. Eichmann, verherrlicht, welcher dem Bau unserer Kirche

stets eine fördernde Theilnahme zugewendet und die Gnade hatte, ihrer Consekration persönlich beizuwohnen, wiewohl dringende Geschäfte ihn noch vor dem Schlusse der kirchlichen Feier nach Königsberg zurückriefen. Auf eine nähere Beschreibung der Feier kann hier nicht eingegangen werden; ich verweise deshalb auf *N* 81 und 83 des Braunsberger Kreisblatts, Jahrgang 1863. Die Gymnasialkirche, zu deren Erbauung die Bekenner aller Confessionen mit gleicher Liebe beigetragen haben, wird bei späteren Geschlechtern ein ehrendes Zeugniß ablegen von dem Wohlthätigkeitsfinn und der Opferwilligkeit des Ermlandes. Freitag den 29. Juli 1864 wurde ein feierliches Hochamt abgehalten, um die Gnade und den Segen Gottes für alle Wohlthäter der Kirche zu erlangen. — Schließlich erlaube ich mir mitzutheilen, daß auf ein bei dem Festdiner durch den Herrn Weihbischof auf den heiligen Vater aus-gebrachtes Hoch, welches sofort nach Rom telegraphirt wurde, nachstehendes Telegramm eingegangen ist:

Braun, Director Braunsberg. Il santo padre lieto consagrazione chiesa
Gymnasiale Partecipatagli concede a socij la benedizione Apostolica.

Cardinal Antonelli.

(Der heilige Vater bewilligt auf die Mittheilung über die Consekration der Gymnasialkirche allen Theilnehmern an dem Feste den apostolischen Segen.)

5. Den 18. Januar 1864 beging der Herr Geheime Ober-Regierungs- und vortragende Rath im Ministerium der geistlichen u. Angelegenheiten Dr. Brüggemann in Berlin die Feier seines fünfzig-jährigen Dienstjubiläums. Das Lehrer-Collegium brachte diesem um das katholische höhere Unterrichtswesen überhaupt und um unser Gymnasium insbesondere so hochverdienten Schulmann seine ehrfurchtsvollsten Glückwünsche in nachstehender Botivtafel dar: Quod Deus O. M. bonum, felix faustumque esse jubeat. Viro amplissimo, doctissimo, humanissimo, Theodoro Brüggemann, regi a secretis consiliis, aquilae rubrae in secunda classe cum fronde querna equiti, per multos munerum publicorum gradus ad summum quem nunc tenet proveccto, quum de universae patriae scholae tum maxime de iis, quae catholicam doctrinam amplectuntur, optime instituendis insigniter merito, propter variam multiplicemque exquisitoris doctrinae copiam ac praecipuam rerum publicarum ingeniique humani scientiam in summum Prussiae regni senatum adscito, integerrimo ac firmissimo in regem nostrum serenissimum animo nec non summa humanitate et comitate inter omnes ornato Sacra semisecularia piis votis congratulantur Gymnasii regii catholici Brunsbergensis Collegae. a. d. XV. Cat. Februarii MDCCCLXIV.

6. Das hohe Geburtsfest Seiner Majestät des Königs wurde durch ein feierliches Hochamt in der Gymnasialkirche und um 10 Uhr durch einen Schulakt im Gymnasium gefeiert. Die Festrede hielt der Oberlehrer Tietz.

7. Das Stipendium Schmüllingianum ist durch Conferenz-Beschluß dem Primaner Eduard Haub, das Stipendium Steinhallianum durch die Güte des Magistrats den Primanern Hieronymus Schröter und Hugo Wichmann zu gleichen Theilen verliehen worden.

8. Freitag den 24. Juni c. erfreute der hochwürdigste Herr Bischof von Ermland, Dr. Geritz, das Gymnasium mit einem Besuche, um sich die Gymnasialkirche in ihrer nunmehrigen Vollendung anzusehen. Der Direktor hatte die katholischen Schüler in der Kirche versammelt, welche einige kirchliche Lieder vortrugen. Seine bischöfliche Gnaden sprachen sich über den äußeren Bau sowie die innere Ausstattung der Kirche sehr befriedigt aus. Einen besonders günstigen Eindruck machte das von dem Herrn Bischof unserer Kirche überwiesene, über dem Hochaltare eingefügte Fenstergemälde, den heil. Joseph darstellend, aus der Fabrik von Nedmann & Comp. in Linnich. Dasselbe ist in der That ein rechter Schmuck unserer Kirche. Schließlich ertheilten Seine bischöfliche Gnaden den anwesenden Schülern und Lehrern den bischöflichen Segen. Darauf beehrte der Herr Bischof den Direktor mit einem kurzen Besuch und sprach freundlichst Seine volle Zufriedenheit mit der Haltung und den Leistungen des Gymnasiums aus.

9. Der zum Abgeordneten des Braunsberg-Heilsberger Kreises erwählte Herr Religionslehrer Austen wurde während seiner Abwesenheit mit Genehmigung der vorgesetzten geistlichen und weltlichen Behörde durch den Herrn Professor Dr. Pohlmann und Subregens Docenten Dr. Hipler mit vielem Eifer und gutem Erfolge vertreten. Im Namen der Anstalt spreche ich diesen Herren hiermit den verbindlichsten Dank aus.

10. Mit dem künftigen Schuljahre schließt unser Gymnasium sein dreihundertjähriges Bestehen ab. In welcher Weise dieses seltene Jubiläum gefeiert werden wird, läßt sich jetzt noch nicht mit Bestimmtheit angeben. Das Nähere wird seiner Zeit durch die öffentlichen Blätter bekannt gemacht werden.

IV. Statistische Uebersicht.

1. Im Laufe des verflossenen Schuljahres haben am Unterrichte Theil genommen:

in Prima	46	Schüler,
in Secunda	51	"
in Tertia	74	"
in Quarta	46	"
in Quinta	61	"
in Sexta	49	"

Zusammen 327 Schüler.

Im Anfange und Laufe des Schuljahres sind 70 Schüler aufgenommen. Abgegangen sind im Laufe des Schuljahres aus Prima 3, aus Secunda 16, aus Tertia 10, aus Quarta 5, aus Quinta 6, aus Sexta 5, zusammen 45. Zur Zeit beträgt die Schülerzahl 283.

2. Den 1. März 1864 fand unter dem Voritze des Königl. Provinzial-Schulraths, Ritters u. Herrn Dr. Dillenburger die Abiturienten-Prüfung für den Oster-Termin statt. Von den vier Abiturienten waren zwei vor der mündlichen Prüfung zurückgetreten, zwei erhielten das Zeugniß der Reife.

N a m e n.	Alter.	Geburtsort.	Confession.	War in Prima.	Studium.	Ort.
1. Eduard Haub	21½ J.	Conitz	katholisch	2½ J.	Mathematik	Königsberg.
2. August Zahrt	21½ J.	Rüssel	katholisch	2½ J.	Theologie	Braunsberg.

Den 4. und 5. Juli c. fand unter dem Voritze desselben Königl. Commissarius die Abiturienten-Prüfung für den Michaelis-Termin statt. Von 17 Abiturienten traten 3 nach der schriftlichen Prüfung zurück, 13 erhielten das Zeugniß der Reife, unter welchen 4 von der mündlichen Prüfung durch den Königl. Commissarius befreit wurden. Einer konnte das Zeugniß der Reife nicht erhalten.

N a m e n.	Alter.	Geburtsort.	Confession.	War in Prima.	Studium.	Ort.
1. Theodor Feuder	19½ J.	Lamau Kr. Heilsberg	katholisch	2 J.	Theologie	Braunsberg.
2. Adolf Freisleben	20 J.	Bischofsburg	katholisch	2 J.	Stenersach.	
3. August Fuhg	21 J.	Klatendorf Kr. Kößel	katholisch	2 J.	Theologie	Braunsberg.
4. Albert Hamilton	19½ J.	Brandenburg	evangelisch	2 J.	Militair.	
5. Joseph Hennig	22 J.	Neuendorf Kr. Heilsberg	katholisch	2 J.	Theologie	Braunsberg.
6. Hermann Kowalek	25½ J.	Danzig	katholisch	7 J. *)	Philologie	Bonn.
7. Eduard Laß	18½ J.	Braunsberg	katholisch	2 J.	Medicin.	Königsberg.
8. Hieronymus Schröter	23 J.	Braunsberg	katholisch	3 J.	Postfach	
9. Emil Simaski	20 J.	Kleinhof bei Wormditt	katholisch	2 J.	Theologie	Braunsberg.
10. Oscar Sigler	18½ J.	Braunsberg	evangelisch	2 J.	Medicin	Königsberg.
11. Carl Stenig	21 J.	Heilsberg	katholisch	2 J.	Theologie	Braunsberg.
12. Adolph Thamm	19 J.	Guttstadt	katholisch	2 J.	Medicin	Berlin.
13. Hugo Wichmann	19½ J.	Braunsberg	katholisch	2 J.	Theologie	Braunsberg.

*) Hermann Kowalek ist fünf Jahre hindurch durch eine hartnäckige Krankheit am Besuche des Gymnasiums behindert gewesen.

Die von den Abiturienten bearbeiteten Aufgaben zum lateinischen und deutschen Aufsatz, sowie die mathematischen Aufgaben waren:

I. Für den Oster-Termin:

1. Lateinischer Aufsatz: Singulos saepe viros in rebus vel asperrimis suae quemque patriae opem ac salutem attulisse comprobatur.
2. Deutscher Aufsatz: Was der Mensch säet, das wird er ernten.
3. Mathematische Aufgaben:

a) Folgende Gleichung zu lösen:

$$5 + \log(x - 5,98) = 3 - \log(x - 5,5).$$

- b) Jemand kauft ein Rittergut für eine gewisse Summe und muß, weil sich das Gut in schlechtem Wirtschaftszustande befindet, die ersten 6 Jahre am Ende jedes Jahres noch 2000 Thlr. zur Unterhaltung der Wirtschaft nachzahlen. Die folgenden 14 Jahre hindurch wirft dagegen das Gut am Ende jedes Jahres einen Reinertrag von 5000 Thlr. ab. Darauf verkauft er, um wieder zu seinem Gelde zu kommen, am Ende des 20. Jahres das Gut für 155067 Thlr. Wieviel hat er darauf gezahlt, wenn die Zinsezinsen von den eingelegten und herausgezogenen Summen mit 8 Procent berechnet werden?
- c) Der Halbmesser der Erdkugel ist gleich 859,5 Meilen und die geographische Breite des Braunsberger Pfarrthurms beträgt $45^{\circ} 22' 55''$: wie viele Meilen durchläuft, in Folge der Aendrehung der Erde, der Fuß des Braunsberger Pfarrthurms in jeder Stunde?
- d) Ein preussisches Quart ist gleich 64 Kubitzoll. Wenn nun der Boden eines Butterfasses 14 Zoll und die obere Oeffnung 10 Zoll Durchmesser hat und wenn die Seitenwand gegen den Boden unter einem Winkel $\varphi = 78^{\circ} 46' 38''$ geneigt ist: wieviel Quart Milch kann man in das Faß gießen?

II. Für den Michaelis-Termin:

1. Lateinischer Aufsatz: Demosthenem et Ciceronem, summos oratores, patriae libertatem defendentes interiusse.

2. Deutscher Aufsatz: Wer sich alle Büsche besieht, kommt nicht zum Holze.

3. Mathematische Aufgaben:

a) Folgende Gleichung zu lösen:

$$\sqrt[4]{9x^2 - 48x + 64} + \sqrt{2x + 3} = 10.$$

b) 10 Kreise können sich in wie vielen Punkten schneiden, und wie viele gerade Linien werden durch die Schnittpunkte bestimmt, wenn je drei derselben in einer geraden liegen?

c) Ein Dreieck zu construiren und die fehlenden Stücke zu berechnen, wenn gegeben das Verhältniß der Grundlinie zur Höhe, $c : h = 4 : 3$, ein Winkel $\beta = 36^\circ 24' 41''$ an der Grundlinie und die diesem Winkel gegenüberliegende Seite $b = 1400$.

d) In einem bleiernen Würfel, dessen Kante gleich 5 Zoll, befindet sich eine luftdicht verschlossene kugelförmige Oeffnung, welche so eingerichtet ist, daß der Würfel im Wasser schwimmt: wie groß ist der Radius der innern Oeffnung, wenn das specifische Gewicht des Bleies gleich 11,445?

3. Für die Erhaltung und Vermehrung der Bibliotheken und der Sammlungen wurde die etatsmäßige Summe verwendet. Außerdem wurden der Anstalt durch die Güte der hohen Behörden mehrere Geschenke zu Theil. Die Anstalt spricht dafür den verbindlichsten Dank aus.

V. Öffentliche Prüfung.

Die öffentliche Prüfung und die sich an dieselbe schließende Entlassung der Abiturienten wird Donnerstag den 11. und Freitag den 12. August c. in folgender Weise stattfinden:

Donnerstag: Vormittags: Morgengesang, darauf
 Sexta 8—9 Latein, Rechnen, Naturwissenschaften.
 Quinta 9—10 Latein, Französisch, Geographie.
 Quarta 10—11 Latein, Griechisch, Mathematik.
 Tertia 11—12 Latein, Griechisch, Geographie.

Nachmittags: Secunda 3—4 Latein, Französisch, Mathematik.
 Prima 4—5 Griechisch, Physik, Geschichte.

Vor dem Abtreten der einzelnen Klassen Deklamationen.

Freitag um 7 $\frac{1}{2}$ Uhr Schlußgottesdienst mit Te Deum.

Präcise 9 $\frac{1}{2}$ Uhr Gesang; lateinische Rede des Primaners Schacht; Entlassung der Abiturienten durch den Direktor. Abschiedsworte, gesprochen vom Abiturienten Sinaski. Schlußgesang. Klassifikation der Schüler. Censur-Akt in den einzelnen Klassen.

Schlußbemerkung.

Das neue Schuljahr beginnt Donnerstag den 22. September o. mit einem feierlichen Gottesdienste um 8 Uhr Morgens, wozu die Schüler sich pünktlich einzufinden haben. An demselben Tage findet die mündliche Nachprüfung der Schüler auf dem Konferenzzimmer statt. Wegen der schriftlichen Prüfung haben sich die Betreffenden bei ihren Lehrern an den beiden vorhergehenden Tagen zu melden.

Die Aufnahme neuer Schüler erfolgt Dienstag den 20. und Mittwoch den 21. September. — Ohne Genehmigung des Direktors darf kein Schüler seine Wohnung wechseln. Die Eltern, welche ihre Söhne dem Gymnasium zuführen wollen, werden auf das dringendste ersucht, bevor sie ein Quartier in der Stadt wählen, mit dem Direktor Rücksprache zu nehmen.

Der Gymnasial-Direktor

Professor Braun.

V. Öffentliche Prüfung.



Die öffentliche Prüfung wird am Freitag den 12. August o. in folgender Weise abgehalten:

Donnerstag: Vorbereitung:

Stunde 8-9 Latein, Griechisch, Naturgeschichte.
 Stunde 9-10 Latein, Griechisch, Geographie.
 Stunde 10-11 Latein, Griechisch, Naturgeschichte.
 Stunde 11-12 Latein, Griechisch, Geographie.

Freitag: Prüfung:

Stunde 8-9 Latein, Griechisch, Naturgeschichte.
 Stunde 9-10 Latein, Griechisch, Geographie.
 Stunde 10-11 Latein, Griechisch, Naturgeschichte.
 Stunde 11-12 Latein, Griechisch, Geographie.

Die Prüfung wird von dem Direktor geleitet. Die Schüler sind zu pünktlicher Erscheinung verpflichtet. Die Eltern sind ersucht, ihre Kinder rechtzeitig zur Prüfung zu bringen.

Das neue Sch
Gottesdienste um 8 1
Tage findet die mün
schriftlichen Prüfung
Tagen zu melden.

Die Aufnahme
— Ohne Genehmigung
ihre Söhne dem Gyr
Quartier in der Stadt

© The Tiffen Company, 2007

TIFFEN® Gray Scale

- A 1 **R**  **2**
- G**  **3**
- B**  **4**
- 5**
- 6**
- M**  **8**
- W**  **8**
- G**  **10**
- K**  **11**
- C**  **14**
- Y**  **15**
- M**  **17**
- B**  **18**
- 19**

September o. mit einem feierlichen
öffentlich einzufinden haben. An demselben
im Konferenzzimmer statt. Wegen der
Lehrern an den beiden vorhergehenden

und Mittwoch den 21. September.
Wohnung wechseln. Die Eltern, welche
das dringendste erfucht, bevor sie ein
zu nehmen.

Der Gymnasial-Direktor
Professor Braun.